

BUDGET
DU
PRINCIPAL

PRIMITIF
BUDGET

2025

**Rapport de présentation du budget primitif
du budget principal**



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Rapporteur : Monsieur PUGLIESI Pierre

Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20250328-2025_046-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
<i>Chapitre 70 :</i>	<i>7</i>
<i>Chapitre 73 : Impôts et taxes</i>	<i>9</i>
<i>Chapitre 731 : Fiscalité locale.....</i>	<i>9</i>
<i>Chapitre 74 : Dotations et participations</i>	<i>12</i>
<i>Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante</i>	<i>15</i>
<i>Chapitre 76 : Produits financiers</i>	<i>15</i>
<i>Chapitre 78 « reprises d'amortissements, de dépréciations et de provisions »</i>	<i>15</i>
<i>Chapitre 013 : Atténuation des charges.....</i>	<i>15</i>
<i>Chapitre 002 : Résultat reporté anticipé</i>	<i>16</i>
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
<i>Chapitre 011 :</i>	<i>17</i>
<i>Chapitre 012 :</i>	<i>20</i>
<i>Chapitre 65 :</i>	<i>22</i>
<i>Chapitre 67 : charges spécifiques.....</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 014 : Atténuations des produits.....</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 042 : Les opérations d'ordre entre section</i>	<i>25</i>
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	27
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28
1. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	28
<i>Chapitre 10 : Fonds et réserves</i>	<i>29</i>
<i>Chapitre 13 : Subventions d'équipements.....</i>	<i>29</i>
<i>Chapitre 16 : Dettes et emprunts :</i>	<i>32</i>
<i>Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers.....</i>	<i>33</i>
<i>Chapitre 024 : Cessions des immobilisations.....</i>	<i>33</i>
<i>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières.....</i>	<i>33</i>
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	35
<i>Chapitre 16 : Dettes et emprunts</i>	<i>36</i>
<i>Chapitres 20/204/21/23 : Dépenses d'équipement</i>	<i>36</i>
<i>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières.....</i>	<i>41</i>
LA GESTION DE LA DETTE	42
LA REPARTITION PAR PRETEUR.....	42
L'ANALYSE DES TAUX.....	43
LE FLUX DE LA DETTE	44
LES TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET OPERATIONS SOUS MANDATS.....	46
LES OPERATIONS D'ORDRE	47
LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES.....	47

Les orientations budgétaires 2025 de la Commune, présentées lors du conseil municipal du 27 janvier 2024, ont permis de dresser le cadre institutionnel, les perspectives économiques, l'analyse rétrospective et de détailler les évolutions prévisionnelles du budget 2025.

En 2025, la France prévoit une baisse de l'inflation, offrant un répit après des années de forte hausse des prix. Cependant, le vote tardif du budget de l'État introduit des incertitudes dans la planification financière des collectivités locales. Dans ce cadre, la Ville d'Ajaccio doit naviguer avec prudence pour assurer la stabilité de ses finances tout en répondant aux besoins croissants de ses administrés.

En 2025, la Ville d'Ajaccio est impactée par la réforme des indicateurs financiers issue de la loi de finances 2023, entraînant une baisse du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Cette réforme modifie les critères de répartition des ressources, affectant directement les recettes de fonctionnement de la Ville, même si les effets sont amortis sur 5 exercices.

Le dispositif DILICO, instauré par la loi de finances pour 2025, prévoit un fonds de réserve d'un milliard d'euros pour les collectivités. Ce mécanisme implique un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité, réparti entre les communes, EPCI, départements, et régions. Les collectivités seront classées selon leur potentiel financier et fiscal, avec des exemptions pour celles dont l'indice est inférieur à 110% de la moyenne nationale. Ce prélèvement sera plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement et reversé sur trois ans, minoré de 10%, le solde abondant le FPIC.

Pour 2025, un prélèvement de 500 millions d'euros est prévu pour le bloc local, réparti entre les communes et les EPCI. Cependant, Ajaccio ne sera pas affectée par ce prélèvement, son indice synthétique étant de 94% de la moyenne nationale.

Conformément au rapport d'orientations budgétaires, les dépenses de fonctionnement (chapitre 011) sont calculées comme suit :

- **Propreté urbaine et environnement** : CFU 2024 + 5%
- **Propreté des locaux** : CFU 2024 + 1%
- **Administration générale** : Cristallisation au CFU 2024
- **Autres dépenses** : CFU + 2%

Ces directives sont complétées par une contrainte supplémentaire : les politiques culturelles et patrimoniales, soutenues par des subventions de la Collectivité de Corse (CDC), pourraient voir leurs financements réduits de 20%. Par prudence, certaines dépenses du chapitre 011 sont ajustées à la baisse pour maintenir un reste à charge constant par rapport au CFU 2024.

Pour 2025, Le ROB Prévoyait une évolution de 2,9% de la masse salariale est prévue par rapport au budget primitif 2024 (+1,5% par rapport au CFU 24), en tenant compte des départs à la retraite, des réorganisations, et des augmentations de périmètre. Cependant, l'augmentation des cotisations vieillesse de la CNRACL, couplée au GVT et aux efforts de gestion des ressources humaines, entraîne une augmentation de 4,87% du chapitre 012 par rapport au Budget primitif 2024.

Partenaire financier majeur de la Ville, la Collectivité de Corse est confrontée à un contexte financier contraint. Une trajectoire budgétaire pluriannuelle a été définie pour contenir les dépenses de fonctionnement et rechercher de nouvelles recettes. En 2025, il n'y aura pas d'attribution de nouvelles subventions en investissement, les crédits étant utilisés pour solder les arrêtés en cours. La dotation quinquennale sera toutefois reconduite pour la prochaine mandature municipale (donc pour 2026).

Mais, l'impossibilité de proposer au vote de nouvelles recettes relatives à la Dotation Quinquennale (Taux d'intervention : 40%), aux fonds écoles, patrimoine, culture et sport (taux d'intervention entre 30 et 50%) induit mécaniquement une baisse du volume d'investissement de la Ville.

Cependant, la Ville soutient financièrement des projets structurants importants, tels que la Place du Diamant, le Conservatoire, la rénovation des écoles et des travaux visant l'adaptation aux changements climatiques, permettant de relever les défis du développement durable.

Ce budget primitif 2025 vise à assurer la stabilité financière de la Ville tout en soutenant des initiatives essentielles pour son développement futur.

Le budget s'équilibre, toutes sections confondues, en recettes et en dépenses, à un montant global de 164 291 706,03 €.

Section fonctionnement :	118 121 832,12 €
---------------------------------	-------------------------

Section investissement :	46 169 873,91 €
---------------------------------	------------------------

Pour donner suite à la décision d'inclure dès le vote, la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et la reprise des résultats de clôture du budget annexe de l'ANRU, le budget primitif 2025 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

❖ **En section de fonctionnement :**

Total des titres émis 2024 :	111 812 932,51
Total des produits rattachés de l'exercice	1 572 827,75
Total des recettes de l'exercice 2024 :	113 385 760,26
Total des mandats 2024 :	108 687 940,80
Total des mandats de rattachements de l'exercice :	2 837 149,33
Total des dépenses de l'exercice 2024 :	111 525 090,13
Résultat de l'exercice :	+ 1 860 670,13
Excédent reporté de l'exercice 2023 :	4 548 878,58

Résultat cumulé net de fonctionnement 2024 :	+ 6 409 548,71
---	-----------------------

+ Un résultat de clôture du budget de l'ANRU en fonctionnement : + 68 569,41 €
Soit une inscription au chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté de + 6 478 118,12 €

❖ **En section d'investissement :**

Total des titres émis 2024 :	51 344 562,76
Total des mandats 2024 :	55 750 431 ,80
Résultat de l'exercice :	-4 405 869,04
Déficit reporté de l'exercice 2023 :	-2 690 016,81
Résultat gestion 2024 de la section d'investissement :	-7 095 885,85

+ Un résultat de clôture du budget de l'ANRU en investissement : + 988 075,93 €
Soit une inscription au chapitre 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) de - 6 107 809,82€

Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement - 1 689 494,47 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement : + 9 204 770,95 €
Soit un solde en restes à réaliser d'investissement de + 7 515 276,48 € (supérieur au Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	111 643 714,00 €	28 401 694,84 €	140 045 408,84 €
Opérations d'ordre	0,00 €	8 563 408,12 €	8 563 408,12 €
Restes à réaliser		9 204 770,95 €	9 204 770,95 €
Résultat reporté	6 478 118,12 €		6 478 118,12 €
Totaux	118 121 832,12 €	46 169 873,91 €	164 291 706,03 €

DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	109 558 424,00 €	38 372 569,62 €	147 930 993,62 €
Opérations d'ordre	8 563 408,12 €	0,00 €	8 563 408,12 €
Restes à réaliser		1 689 494,47 €	1 689 494,47 €
Résultat reporté		6 107 809,82 €	6 107 809,82 €
Totaux	118 121 832,12 €	46 169 873,91 €	164 291 706,03 €

La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 118 121 832,12 € en 2025 contre 116 078 549,65 € au budget primitif 2024 soit une hausse de 1,76%. La structure des recettes de fonctionnement et leur évolution sont présentées dans le tableau ci-après :

RF	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation 2025/2024	Part dans la section
CHAP 70	8 127 540,00 €	8 553 540,00 €	9 011 460,00 €	9 725 846,00 €	7,93%	8,23%
CHAP 73	68 748 415,00 €	20 060 000,00 €	19 597 599,00 €	19 563 470,00 €	-0,17%	16,56%
CHAP 731		52 957 035,71 €	54 248 774,07 €	55 072 940,00 €	1,52%	46,62%
CHAP 74	18 657 095,00 €	22 104 509,00 €	25 040 655,00 €	26 130 870,00 €	4,35%	22,12%
CHAP 75	162 660,00 €	503 500,00 €	2 735 372,00 €	443 490,00 €	-83,79%	0,38%
CHAP 013	173 742,00 €	233 000,00 €	326 990,00 €	271 740,00 €	-16,90%	0,23%
CHAP 76	363 000,00 €	368 000,00 €	360 051,00 €	412 858,00 €	14,67%	0,35%
CHAP 77	212 800,00 €					0,00%
CHAP 78		30 000,00 €	41 420,00 €	22 500,00 €	-45,68%	0,02%
TOTAL RECETTES REELLES	96 445 252,00 €	104 809 584,71 €	111 362 321,07 €	111 643 714,00 €	0,25%	94,52%
CHAP 042			167 350,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
CHAP 002	2 363 856,40 €	2 225 735,77 €	4 548 878,58 €	6 478 118,12 €	42,41%	5,48%
TOTAL RECETTES	98 809 108,40 €	107 035 320,48 €	116 078 549,65 €	118 121 832,12 €	1,76%	100,00%

Chapitre 70 :

Les recettes du chapitre 70 sont estimées à 9 725 846 €, en progression de 7,93% par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

Les principales augmentations de BP 24 à BP 25 concernent :

- Le domaine de l'éducation soit + 453 K€ (+26,94%) : Cette augmentation est induite par une croissance de 91% du « forfait communal » (enfants domiciliés hors Ajaccio scolarisés dans la commune) et de 25% des redevances périscolaires (il y a plus d'enfants inscrits)
- Les recettes liées aux festivités : +55,38% soit + 131 K€ - Il s'agit des recettes du marché de Noël (Il est également proposé d'inscrire une recette équivalente au CFU 2024)
- Les remboursements de frais par les régies autonomes : + 115 K€
- Les loyers et concessions : +32% soit +113 K€
- Les remboursements de charges de personnel dans le cadre de mises à disposition : +96 K€ soit + 5,36% - En application des arrêtés de mise à disposition et du GVT
- Les recettes relatives à la Culture (Billetterie Espace Diamant et Empire – location Espace Diamant - Redevances Danse et école de musique) : + 47,42%, soit+80 K€ (Il est en fait proposé

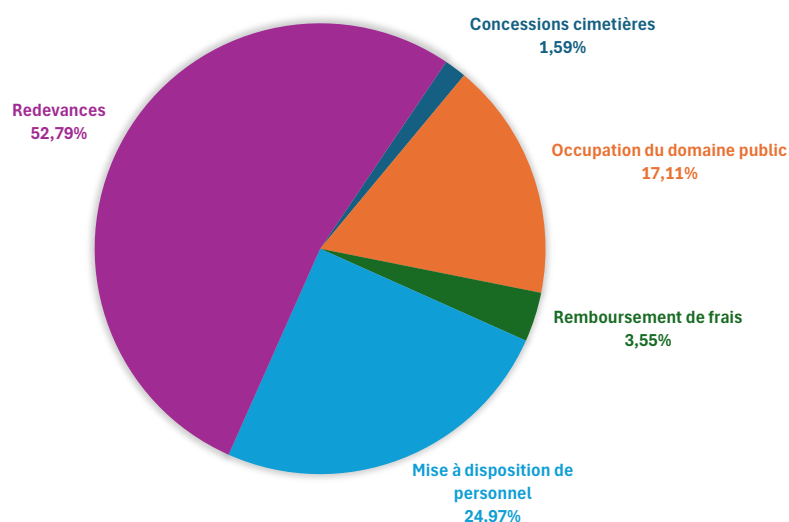
d'inscrire une recette équivalente au CFU 2024 – 20% en lien avec la diminution de l'AE « Saison culturelle 2025/2026 – voir rapport AE))

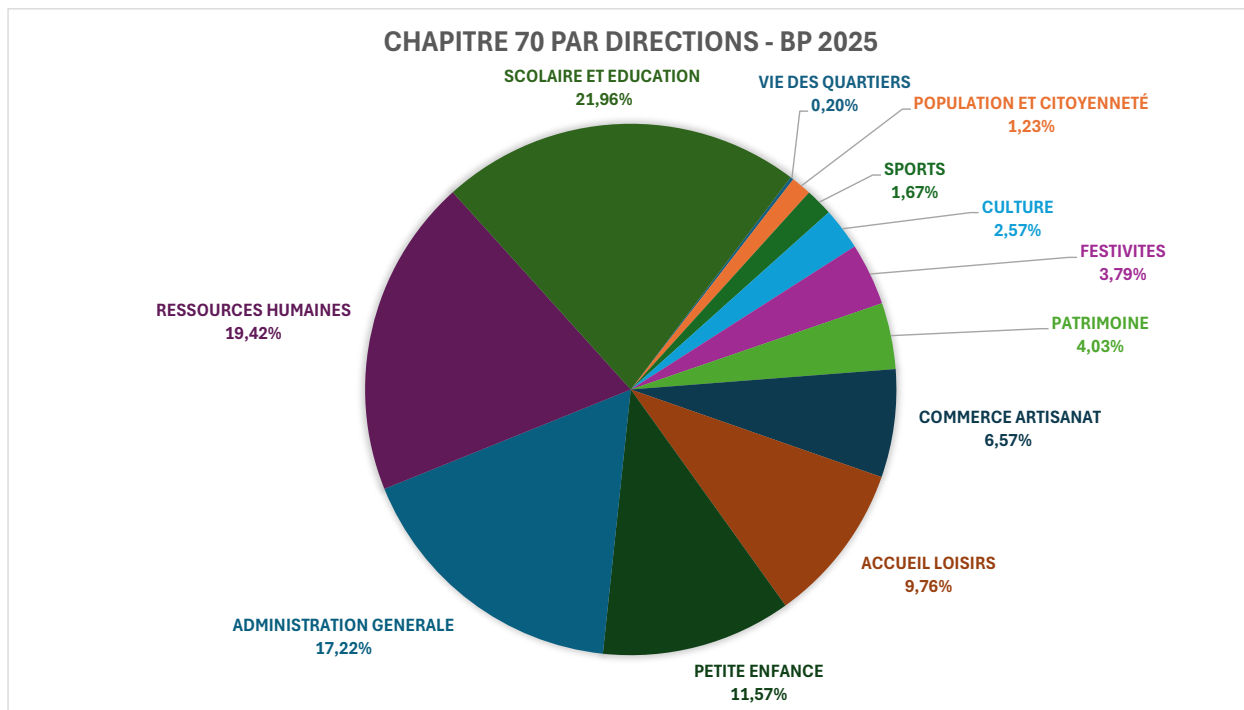
- Les redevances des ALSH : +5,36% soit 48 K€ (Conformément au ROB, il s'agit du CFU24 + 2%)
- Les droits de stationnement sur le domaine public : + 6,11% soit + 37 K€
- Les redevances sportives : + 9,92% soit + 15 K€
- Les redevances des crèches : + 1,24% soit +14K

Cependant, des baisses sont à constater :

- Les remboursements de frais par la CAPA : - 267 K€ (Recette identique au CFU 24 - ces recettes proviennent de refacturation de taxes foncières et du remboursement du carburant – La Capa utilise la pompe à essence du CTM de la Ville – le prix du carburant est en baisse)
- Le remboursement de frais par d'autres redevables : -34,64% soit -48 K€ - cette recette est difficile à anticiper – il est donc proposé d'inscrire le CFU 24
- Les ventes de concessions dans les cimetières : - 22,58% soit – 35 K€ (En 2024, les travaux « Cimetière EREA » ont permis conjoncturellement de dégager plus de recettes)
- Les recettes relatives au patrimoine (Billetterie Musée et boutiques) : -4,92%, soit-20 K€ (Il est en fait proposé d'inscrire une recette équivalente au CFU 2024 – L'ouverture du CIAP ne permet pas pour le moment de dégager de nouvelles recettes dans ce domaine))
- Les redevances des maisons de quartiers : -30,64% soit – 8K€

BP 2025 : RECETTES DU CHAPITRE 70 PAR FAMILLE DE NATURE COMPTABLE





Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le chapitre 73 s'élève à 19 563 470 € contre 19 597 599 € inscrit au précédent budget, soit une baisse de -0.17%.

Sous nomenclature budgétaire M57, il regroupe les recettes suivantes :

- Les reversements de fiscalités avec l'intercommunalité (attribution de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC)).
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- Taxes sur les jeux de hasard c'est à dire le prélèvement sur les jeux de hasard effectué par les services de l'Etat au titre d'un prélèvement sur les produits des jeux en ligne.

Les recettes sont estimées comme suit :

- AC : 13 479 900 € (notification du montant provisoire par la CAPA),
- DSC : 5 046 560 € (réalisé provisoire 2024 reconduit en 2025)
- FPIC : 987 000 €, une baisse de 20 000 € est estimée par rapport au réalisé provisoire 2024 d'un montant de 1 007 159 € en conséquence de la refonte progressive des indicateurs financiers (voir ROB 2025)
- Taxes sur les jeux de hasard : 40 000 € (réalisé provisoire 2023 40 069,66 €, montant reconduit en 2025)
- Taxes forfaitaires sur cessions de terrains devenus constructibles : 10 010 euros (déjà titrés sur le début de l'exercice 2025)

Chapitre 731 : Fiscalité locale

Le montant total des prévisions au chapitre 731 s'élève 55 072 940 € contre 54 248 774,07 € au budget primitif 2023 soit + 1,52%.

Dispositif DILICO :

La loi de finances pour 2025 institue un fonds de réserve pour les collectivités à hauteur de 1 milliards d'euros. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO).

Ainsi, à compter de 2025, un prélèvement est institué sur les douzièmes de fiscalité pour les collectivités, à hauteur de 1M€ :

- 250M€ pour les Communes,
- 250M€ pour les EPCI,
- 220M€ pour les Départements,
- 280M€ pour les Régions,

Toutes les collectivités sont potentiellement concernées par ce prélèvement (pas la Région Corse)

: les collectivités sont classées par catégorie, en fonction de leur potentiel financier / fiscal (75%) et de leur revenu imposable par habitant (25%). Les communes dont l'indice est supérieur d'au moins 10% à l'indice moyen sont prélevées, à l'exception des communes classées dans les 250 premières pour la DSU des plus de 10 000 habitants, les 30 premières pour la DSU des moins de 10 000 habitants, et les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible, sont exemptés de prélèvement. Enfin, le prélèvement est plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce prélèvement, (appelée contribution dans la loi de finances), sera (serait) ensuite reversée aux collectivités prélevées au cours des trois années suivantes, à hauteur d'un tiers chaque année, minoré de 10%. Ainsi, les collectivités contributrices recevront 30% au cours des trois exercices suivants, les 10% restant venant abonder le reversement du FPIC.

Pour 2025 : Un prélèvement de 500M€ pour le bloc local (250M€ pour les communes et 250M€ pour les EPCI).

Impact pour Ajaccio : Nul !

En effet, l'indice synthétique fixé par la loi (75% potentiel financier + 25% revenu par habitant) positionne la Ville à 94% de la moyenne nationale (en valeur 2024)

Or, pour être prélevé, il faut dépasser 110% de la moyenne nationale (i.e. dépasser la moyenne d'au moins 10%).

Aucun risque donc même si le potentiel financier et/ou votre revenu par habitant devai(en)t dériver en 2025.

Les grands impôts directs

Le montant des contributions directes inscrit au compte 73111 représente à lui seul 47 055 000 € car il comprend :

- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le produit de la taxe d'habitation à la résidence secondaire (y compris la majoration de la cotisation communale sur la taxe d'habitation à la résidence secondaire),
- Le montant du coefficient de correcteur de la réforme de la taxe d'habitation.

Les prévisions ont été réalisées sans augmentation des taux des impôts directs qui fera l'objet d'une délibération distincte à celle du vote du budget lors du même conseil municipal. Pour rappel, la Commune a des taux inférieurs au taux moyens (selon les derniers taux moyens communaux transmis par la DRFIP : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/finances-locales/ERN_2023_pour_2024.pdf) :

Taxe	Taux Commune d'Ajaccio 2024	Taux moyen département 2023	Taux moyen national 2023
Taxe foncière bâtie	30,65%	31,28%	39,42%
Taxe foncière non bâtie	46,24%	79,62%	50,82%
Taxe d'habitation RS	22,72%	21,50%	24,45%

La revalorisation forfaitaire des bases s'établit en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre n-2 à novembre n-1. Il est à noter que la révision des valeurs locatives des locaux professionnelles et des locaux d'habitations est reportée de 2 ans. Cette dernière ne sera donc prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'à partir de 2029.

A taux inchangé, une hausse attendue des recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexées à l'inflation soit 1,6% pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) et 1,7% sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) – Ces mêmes taux d'évolution sont projetés sur les exercices suivants (Hypothèse d'inflation stable).

Les recettes de fiscalité directe en 2025 sont attendues à 47,055 M€

Les rôles supplémentaires inscrits au compte 73118 sont estimés à 120 000 € (montant identique CFU 24). Le montant des rôles supplémentaires dépendait d'un travail conjoint de la Direction des finances de la Commune et du Service des impôts aux particuliers (SIP) de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) pour optimiser les bases de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sur les résidences secondaires. Toutefois, avec la réforme de la taxe d'habitation, cette recette s'est effondrée de 2019 (dernière année de la taxe d'habitation avant réforme) à 2023 (suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales). Elle témoigne d'un effet sous-estimé de la réforme : la perte du pouvoir fiscal sur l'assiette existante. En effet, les débats se sont concentrés sur la perte d'une ressource dynamique (concernant la croissance démographique) et sur la perte du pouvoir de taux au détriment de la réduction du pouvoir fiscal sur les bases d'imposition existantes.

Les autres impôts du chapitre 731

Les montants prévisionnels des autres taxes composant la fiscalité locale totalisent 7 897 970 € soit 14,3% du chapitre 731.

INTITULE DES TAXES INDIRECTES	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
DROIT DE PLACE ET TLPE	1 506 560,00 €	1 841 000,00 €	1 988 570,00 €	2 016 940,00 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 550 000,00 €	1 602 000,00 €	1 661 660,00 €	1 765 000,00 €
PRODUITS DES JEUX CASINO	990 000,00 €	877 000,00 €	877 000,00 €	916 000,00 €
TAXE ADDITION. DROITS DE MUTATIONS	3 705 250,00 €	4 085 036,00 €	3 726 544,07 €	3 200 000,00 €
TOTAUX	7 751 810,00 €	8 405 036,00 €	8 253 774,07 €	7 897 940,00 €

Les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : Les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure sont estimés à 2 016 940 € en 2025 par répercussion de l'inflation sur les résultats antérieurs.

La taxe sur la consommation finale d'électricité : Depuis l'exercice 2023, un nouveau dispositif de taxation de l'électricité prévoit, d'une part, un regroupement de l'ensemble des taxes sur l'électricité (la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) et, d'autre part, un changement de leur mode de perception.

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : simplifier le dispositif existant et les démarches administratives, se mettre en conformité avec le droit européen et harmoniser sur la valeur haute, l'ensemble des taxes locales sur l'électricité.

Pour l'exercice 2025, elle est estimée à 1 765 000 € soit 6,2% par rapport au budget primitif 2024, et 1% par rapport au CFU prévisionnel 2024.

Le prélèvement sur les produits des jeux : Le prélèvement sur les produits des jeux correspond à un prélèvement réalisé par le casino municipal d'Ajaccio. Il est estimé en 2025 à 916 000 € (CFU prévisionnel 2024)

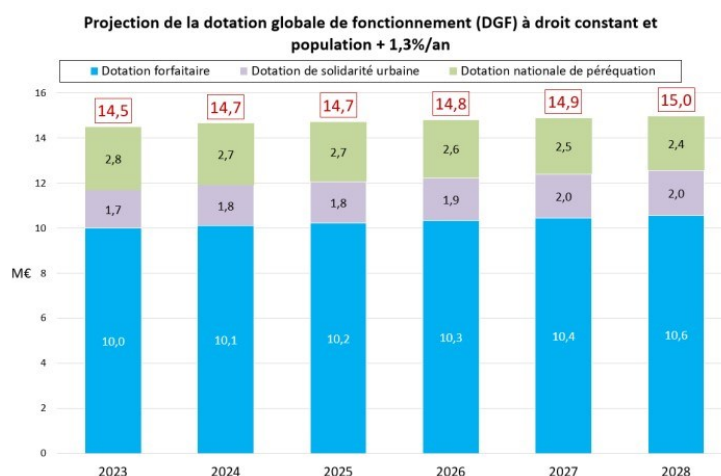
La taxe additionnelle aux droits de mutation : Cette taxe est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Après une très forte augmentation post crise sanitaire, la progression des DMTO semble ralentie sous l'effet de l'inflation des taux bancaires. Un rebond apparaît depuis le 2nd semestre 2024. Il est donc proposé une estimation prudente à hauteur de 3 200 000 euros

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le montant total des prévisions au chapitre 74 s'élève à 26 130 870 € contre 25 040 655 € au budget primitif 2024 soit + 4,35%.

Les dotations et transferts de l'Etat : + 213 800 € de BP24 à BP25

Les mécanismes et projections des composantes de la DGF (Dotation forfaitaire, DSU et DNP) ont été décrites dans le Rapport des Orientations budgétaires. Pour la ville d'Ajaccio, à droit constant, la projection DGF est la suivante :



Ainsi, les prévisions 2025 sont les suivantes :

DGF	Budget Primitif 2024	CFU provisoire 2024	Budget Primitif 2025	Evol BP25/BP24
DOTATION FORFAITAIRE (74111-01---74)	10 037 000,00 €	10 119 040,00 €	10 220 000,00 €	1,82%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (741123-01---74)	1 755 000,00 €	1 787 815,00 €	1 841 000,00 €	4,90%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (741127-01---74)	2 699 200,00 €	2 743 782,00 €	2 644 000,00 €	-2,05%
Total	14 491 200,00 €	14 650 637,00 €	14 705 000,00 €	1,48%

Les attributions de compensation :

Les compensation TFB des locaux industriels évoluent au même rythme que la fiscalité au chapitre 731 (1.7%). Les autres compensations fiscales évoluent à 1%/an.

La prévision BP 2025 est de 1 128 060 € (+174 k€ de BP à BP)

La Dotation Globale de Décentralisation est reconduite au même montant qu'en 2024, soit 760 000 €

Le FCTVA en fonctionnement est calculé selon les dépenses éligibles 2024 : 13 000 €

Les participations

Globalement, le montant des participations **augmente de 137 k€** du BP 2024 au BP 2025, chiffre auquel s'ajoute 2 551 670 k€ concernant uniquement la subvention versée par l'Etat dans le cadre de la DSP gaz. Cette subvention progresse à elle seule à hauteur de 32.04% (+619 240 euros) Cette recette sera intégralement reversée à Engie, comme en 2023 et 2024.

	2024	2025	Variation 25-24	Evolution en %	Commentaire
CAF (ALSH et enfance)	3 116 570,00 €	3 294 940,00 €	178 370,00 €	5,72%	L'inscription au BP 2025 correspond au CFU provisoire 2024
Bibliothèques	85 600,00 €	85 650,00 €	50,00 €	0,06%	Il s'agit de subventions versées par la Collectivité de Corse pour l'acquisition de livres et l'animation du réseau des médiathèques
Culture	156 575,00 €	236 000,00 €	79 425,00 €	50,73%	Voir autorisation d'engagement - rapport dédié (Baisse de la participation de la CDC de 20%)
DRH	41 000,00 €	72 670,00 €	31 670,00 €	77,24%	Il s'agit du fonds FIPHFP (personnes handicapées) - la

					recette 2022-2023 a été perçue sur l'exercice 2025 et elle n'avait pas été rattachée (31 370 euros). La recette 2024 est inscrite en plus pour 41 000 euros
Etat civil	79 740,00 €	77 030,00 €	-2 710,00 €	-3,40%	Il s'agit de la participation de l'Etat aux titres sécurisés d'une part et de la dotation de recensement, Les crédits inscrits sont égaux au CFU 2024 provisoire
Education	53 850,00 €	52 570,00 €	-1 280,00 €	-2,38%	Il s'agit du dispositif "petits déjeuners" et d'une participation "Cité éducative". Les crédits inscrits sont égaux au CFU 2024 provisoire
Environnement	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%	Il s'agit de la contribution au régime forestier
Festivités	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00%	Il s'agit de la participation de la CAPA et des communs de l'agglomération aux animations de Noël et pour la patinoire
Fonds de concours Capa	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	0,00 €	0,00%	Stabilité
Subvention gaz	1 932 430,00 €	2 551 670,00 €	619 240,00 €	32,04%	Cette subvention est reversée intégralement à Engie
Musée et patrimoine	286 000,00 €	195 000,00 €	-91 000,00 €	-31,82%	Voir autorisation d'engagement - rapport dédié
Propreté urbaine	458 000,00 €	458 000,00 €	0,00 €	0,00%	Subventions Citeo et Alcome
Politique de la ville	252 270,00 €	191 620,00 €	-60 650,00 €	-24,04%	Selon le programme d'activités déposé auprès de l'Etat, la CDC et la CAPA
Vie des quartiers	370 900,00 €	374 160,00 €	3 260,00 €	0,88%	L'inscription au BP 2025 correspond au CFU provisoire 2024
Total	8 768 435,00 €	9 524 810,00 €	756 375,00 €	8,63%	

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

La comptabilité M57 transfère quasiment l'intégralité des recettes perçues en M14 au chapitre 77 « produits exceptionnels » vers le chapitre 75 « autres produits de gestion courante ». Il s'élève à 443 490€ contre 2 735 372 € en 2024. En effet, la prévision budgétaire de l'exercice budgétaire précédent comprenait 2 300 000 € de reversement estimé du résultat excédentaire cumulé de la régie à autonomie financière du port de plaisance (la réalisation a été de 1.8 M€).

Les recettes concernent :

- 189 650 € de recettes liées aux délégations de services publics (casino, crémation et fourrière),
- 245 550 € estimées pour diverses recettes exceptionnelles dont les annulations de mandats, les pénalités sur marchés, les jugements et règlements de litiges, etc... (Il s'agit du montant du CFU 2024 provisoire)
- 8 290 euros de remboursement d'assurances dans le cadre de la gestion du personnel

Chapitre 76 : Produits financiers

Les produits financiers sont estimés à 412 858 (soit en augmentation de 14,67%) € décomposés comme suit :

- 354 062 € d'aide au fonds de soutien à la suite des divers refinancements des emprunts dits « toxiques » ;
- 40 858 € d'intérêts à percevoir pour la vente d'un terrain à l'association ACA et pour la dotation initiale versée à la halle des sports U Palatinu.
- 17 938 € de remboursement d'intérêts liée à la CLERCT GEMAPI et versés par la CAPA. Cette recette avait été perçue en 2024 sur le Budget annexe de l'ANRU

Notons que la Commune ne détient plus de produit de couverture de risque depuis cet exercice 2024 car les emprunts bénéficiant de Swap sont arrivés à échéances.

Chapitre 78 « reprises d'amortissements, de dépréciations et de provisions »

A ce chapitre, 22 500 € sont prévus afin de reprendre des provisions pour certains litiges et contentieux. Vous trouverez la liste des litiges repris dans l'annexe 3 de la délibération « dotations et reprises sur provisions » proposée au conseil municipal du jour préalablement au vote du présent budget.

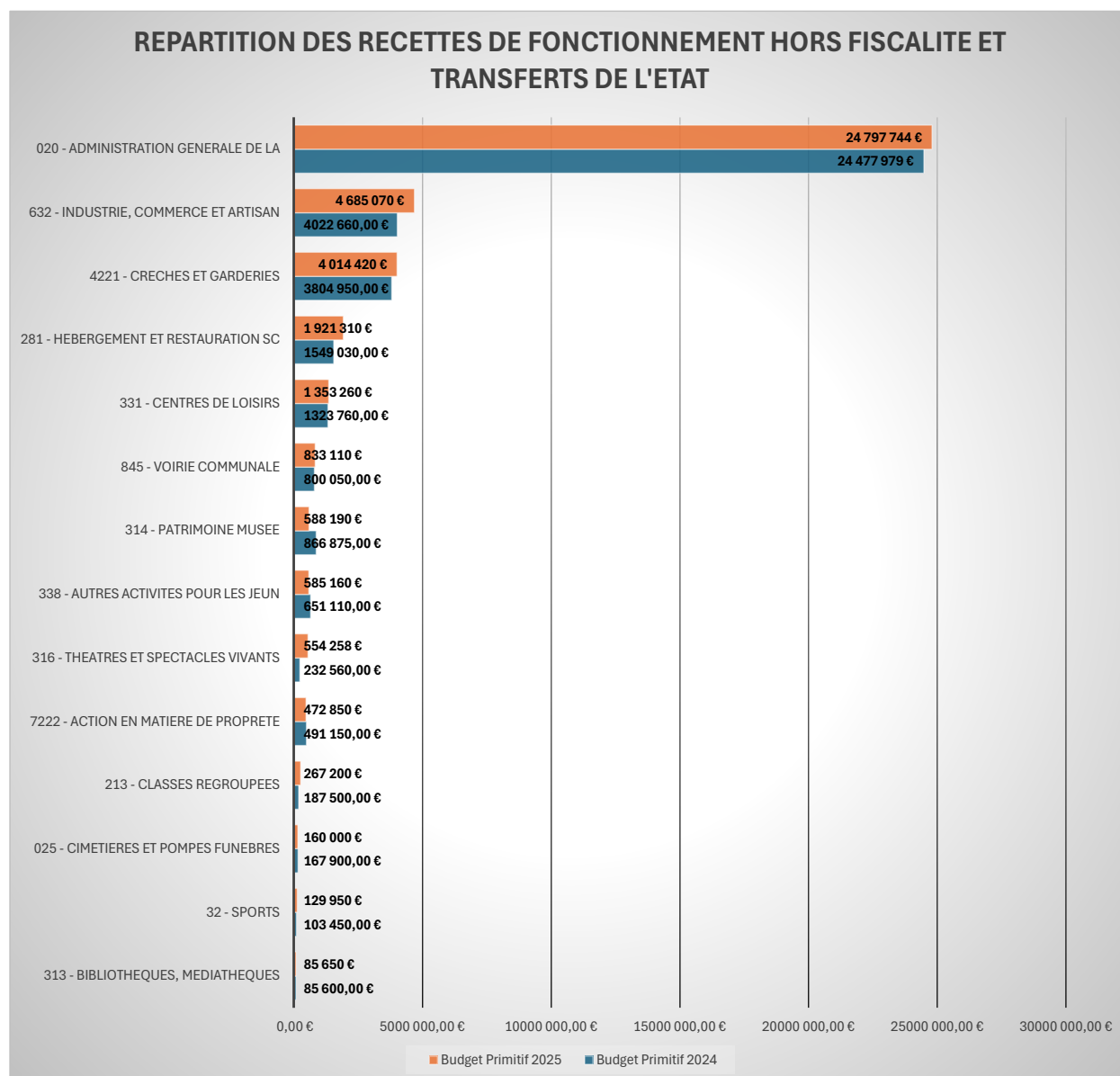
Chapitre 013 : Atténuation des charges

Le chapitre 013 « atténuation des charges » est estimé à 271 740 € (équivalent au CFU provisoire 2024) et se divise entre :

- 80 000 € pour le stock final de la boutique du Musée Fesch.
- 191 740 € pour le remboursement de frais de personnel et de maladie du personnel.

Chapitre 002 : Résultat reporté anticipé

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2024 est intégré par anticipation dès le vote du budget primitif 2025 pour 6 409 548,71 euros. De plus, dans le cadre de la dissolution du budget annexe de l'ANRU, le résultat de fonctionnement de ce budget est également affecté au budget principal pour 68 569,41 euros. Ainsi 6 478 118,12 € sont affectés au compte 002 résultat de fonctionnement reporté. Les projets de délibération relatifs à ces affectations anticipées sont proposés au conseil municipal préalablement au vote du présent budget.



2. Les dépenses de fonctionnement

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 118 121 832.65 € en 2024 contre 116 078 549.65 € au budget primitif 2024 soit une hausse de 1.76%. La structure des recettes de fonctionnement et leur évolution sont présentées dans le tableau ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution 25/24	Variation 25-24
CHAP 011	Charges à caractère général	15 117 250,00 €	16 901 000,00 €	17 800 000,00 €	18 606 000,00 €	4,53%	806 000,00 €
CHAP 012	Charges de personnel	65 630 000,00 €	69 925 000,00 €	72 670 000,00 €	76 206 000,00 €	4,87%	3 536 000,00 €
CHAP 014	Atténuations de produits	650 000,00 €	250 000,00 €	750 000,00 €	201 000,00 €	-73,20%	-549 000,00 €
CHAP 65	Autres charges de gestion	8 509 240,00 €	8 859 005,00 €	11 232 739,00 €	11 672 714,00 €	3,92%	439 975,00 €
CHAP 66	Charges financières	1 785 790,00 €	2 210 425,00 €	2 340 500,00 €	2 540 460,00 €	8,54%	199 960,00 €
CHAP 67	Charges spécifiques	393 000,00 €	100 000,00 €	700 000,00 €	270 000,00 €	-61,43%	-430 000,00 €
CHAP 68	Dotations aux provisions	81 920,00 €	80 466,38 €	31 316,00 €	62 250,00 €	98,78%	30 934,00 €
Dépenses de gestion courante		92 167 200,00 €	98 325 896,38 €	105 524 555,00 €	109 558 424,00 €	3,82%	4 033 869,00 €
CHAP 042 + 023	Dépenses d'ordre	6 641 908,40	8 709 424,10	10 553 994,65	8 563 408,12	-18,86%	-1 990 586,53 €
TOTAL DEPENSES		98 809 108,40 €	107 035 320,48 €	116 078 549,65 €	118 121 832,12 €	1,76%	2 043 282,47 €

Chapitre 011 :

La Ville a la volonté de contenir les charges à caractère générale, tout en faisant face aux demandes croissantes des usagers. Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les dépenses du 011 sont calculées comme suit :

- Pour les dépenses relatives à la propreté urbaine et à l'environnement : Compte Financier Unique (CFU) 2024 + 5%
- Pour les dépenses relatives à la propreté des locaux : CFU 2024 + 1%
- Dépenses d'administration générale : Cristallisation au CFU 2024
- Autres dépenses : CFU + 2%

A ces directives d'ajoutent une nouvelle contrainte. Certaines politiques culturelles et patrimoniales sont soutenues par des subventions CDC. La région n'a pas encore voté son nouveau règlement des aides mais des baisses substantielles des financements de l'ordre de 20% sont annoncées. Ainsi, par prudence, certaines dépenses du chapitre 011 sont ajustées à la baisse, afin de maintenir un « reste à charge » constant par rapport au CFU 2024. Si, in fine, les subventions sont maintenues au niveau antérieur, les dépenses et recettes seront corrigées en décision modificative.

Inscriptions budgétaires	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Montants	15 117 250	16 901 000	17 800 000	18 606 000
Variations en %	0,87%	11,80%	5,32%	4,53%

Les charges à caractère général s'élèvent pour l'exercice 2025 à 18 606 000 €. Elles sont en augmentation afin d'améliorer le service rendu aux usagers, notamment en ce qui concerne les espaces verts et le développement durable

Ces dépenses, directement liées aux compétences exercées par la Commune et donc aux choix de politiques publiques :

Domaine	BP 2025 au chapitre 011
Bâtiments : entretien du patrimoine, loyers, propreté et fluides	5 934 660,00 €
Logistique et garage	2 091 590,00 €
Administration générale	1 934 610,00 €
Education et cantines	1 820 820,00 €
Environnement et plages	898 880,00 €
Culture (Espace Diamant et Empire)	893 020,00 €
Patrimoine culturel et musées	863 800,00 €
Festivités	743 070,00 €
Systèmes d'information	713 450,00 €
Petite enfance	518 370,00 €
Communication et protocole	507 980,00 €
Patrimoine viaire, éclairage et propreté urbaine	403 000,00 €
DRH (formation, prévention)	286 050,00 €
Police et prévention des risques	185 240,00 €
Bibliothèques	180 720,00 €
Vie des quartiers	173 140,00 €
Hygiène	123 060,00 €
ALSH	84 550,00 €
Commerce et artisanat	77 680,00 €
Politique de la Ville	69 640,00 €
Sports	48 870,00 €
Services régaliens et cimetières	43 800,00 €
Langue Corse	10 000,00 €
Total	18 606 000,00 €

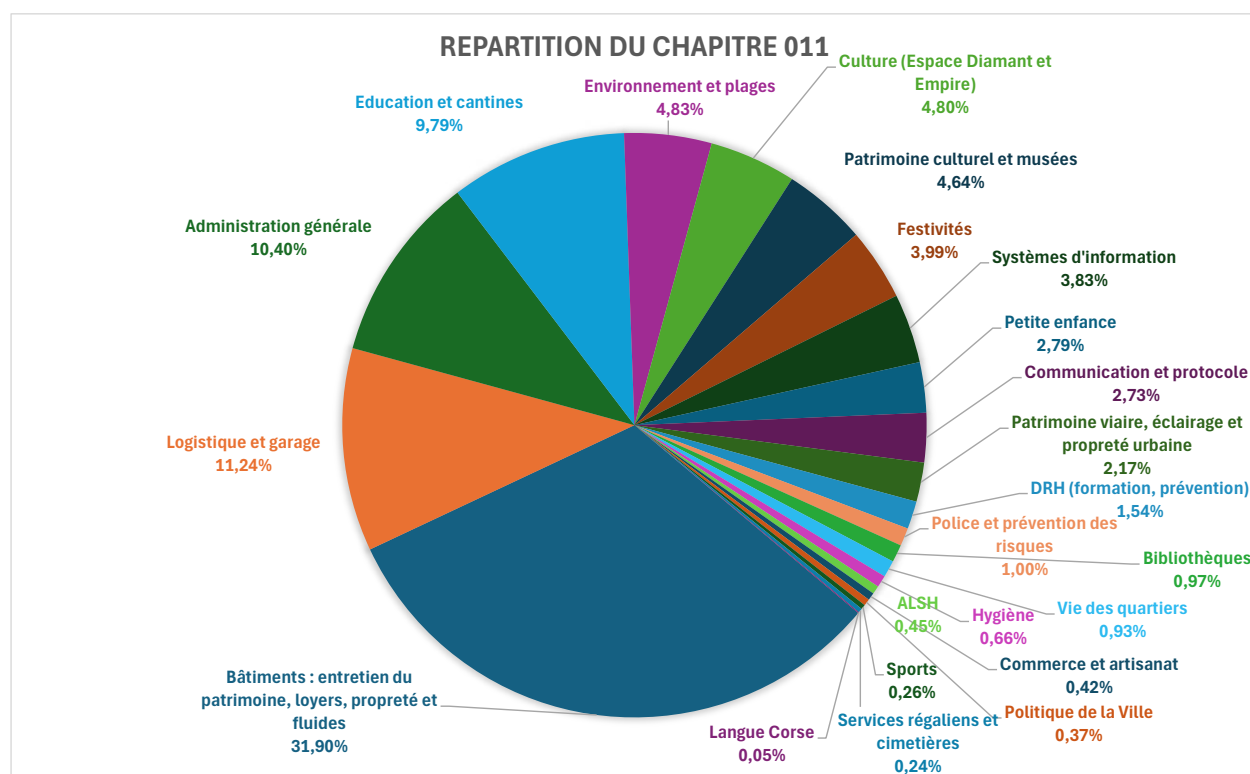
Précisions sur la fonction « Administration générale » : 1 934 610 €

Cette fonction comptabilise les assurances, les frais actes et contentieux, les formations du personnel et les loyers, les frais postaux, les frais bancaires et l'économat

Autorisations d'engagement (AE) au chapitre 011 :

Les AE suivantes sont présentées dans le cadre du rapport AP/AE :

- Propreté des locaux pour 3 614 130 €
- Communication pour 735 970 €
- Protocole pour 154 648,10 €
- Festivités pour 1 524 910 €
- Formation des agents pour 719 670 €
- Etudes commerce et artisanat pour 176 370 €
- Saison culturelle 23/24 pour 541 304,05 €
- Saison culturelle 24/25 pour 792 520 €
- Saison culturelle 25/26 (Nouvelle AE) pour 727 000 euros
- Saison musée et LVAH 2024 pour 668 000 €
- Saison musée et LVAH 2025 (Nouvelle AE) pour 430 000 €
- Entretien des espaces verts pour 878 230 €
- Alimentation pour la restauration scolaire (Nouvelle AE) pour 963 020 euros



Chapitre 012 :

Inscriptions budgétaires	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Montants	65 630 000	69 925 000	72 670 000	76206000
Variations en %	1,04%	6,54%	3,93%	4,87%

Au 31 décembre 2024, l'administration communale compte 1 357 agents statutaires et 205 contractuels, incluant des emplois permanents, collaborateurs de cabinet, et services civiques, ainsi que d'autres statuts tels que vacataires et apprentis. Entre 2021 et 2024, le nombre de titulaires et stagiaires est passé de 1 394 à 1 357, tandis que les contractuels et services civiques ont augmenté de 140 à 205. Les contrats aidés ont été réduits à zéro, et le nombre de saisonniers et occasionnels est passé de zéro à quatre. Les surveillants vacataires sont restés relativement stables, passant de 13 à 14, tandis que les vacataires ont légèrement diminué, passant de 64 à 62. Le nombre d'apprentis a également diminué, passant de 21 à 18.

La politique de maîtrise des effectifs a permis de maintenir le nombre d'emplois statutaires malgré une vague de stagiarisation concernant 50 agents, avec une légère diminution de 0,01%. Le nombre de contractuels a été maîtrisé avec une augmentation de 6%, en renforçant les effectifs dans les écoles et crèches, malgré la suppression de la règle des 10%. Le nombre d'apprentis a été maintenu à un niveau conséquent, notamment dans la petite enfance et l'éducation, avec 11 apprentis en CAP petite enfance et 2 éducateurs de jeunes enfants.

Le budget principal compte 1 332 titulaires et stagiaires et 201 contractuels, tandis que le budget du stationnement compte 25 titulaires et 4 contractuels. La variation du nombre de titulaires sur le budget stationnement en 2024 est due à une bascule temporaire d'agents du budget principal vers le budget stationnement en décembre.

Pour 2025, l'objectif est de continuer à maîtriser les effectifs pour optimiser les moyens et le service public. Il est prévu 35 départs à la retraite, avec 26 remplacements priorités sur des mobilités internes. L'augmentation du stationnement payant impliquera la création de 11 nouveaux postes, et l'organisation communale sera stabilisée en limitant les créations de postes.

Le temps de travail a été redéfini depuis le 1er janvier 2022, avec des cycles conformes à la durée réglementaire annuelle de 1 607 heures. L'annualisation du temps de travail est possible pour les services alternant périodes de haute et faible activité. De nombreux agents travaillent à temps non complet, principalement dans les écoles, avec un temps de travail inférieur à 28 heures hebdomadaires. La répartition des effectifs par catégories est la suivante : 97 agents de catégorie A, 121 de catégorie B, et 1 139 de catégorie C. Les filières sont réparties comme suit : 265 agents dans l'administrative, 691 dans la technique, 83 dans l'animation, 63 dans la culturelle, 51 dans le médico-social, 45 dans la police, 149 dans le social, et 10 dans le sport. Il y a eu une augmentation constante des agents de la filière technique, en lien avec les compétences de la commune.

L'optimisation des ressources humaines a été réalisée par la mutualisation de plusieurs directions avec la CAPA depuis 2018, générant une baisse des dépenses. Un bilan des services mutualisés sera réalisé en 2025 pour étudier les pistes d'optimisation.

Le télétravail a été mis en place avec une indemnité forfaitaire de 2,5€ par jour télétravaillé. Les cadres bénéficient d'un forfait de 12 jours par an, tandis que les autres postes peuvent télétravailler un jour par semaine. Une réévaluation du dispositif est prévue en 2025 pour donner suite à un bilan sur la période 2022-2024.

Le régime indemnitaire a évolué avec la mise en œuvre du RIFSEEP en 2021, et des ajustements ont été apportés en 2023 et 2024. Une revalorisation de l'IFSE et du CIA a eu lieu en 2024 pour un montant

global de 475 000 €. L'objectif pour 2025 est d'harmoniser les régimes indemnitaires entre la Ville et la CAPA.

Un plan pluriannuel de formation a été établi pour 2025-2027, axé sur l'hygiène, la sécurité, les compétences métiers, et le développement des potentiels. Des actions de prévention des risques ont été mises en place, incluant la mise en conformité des bâtiments, des formations en hygiène et sécurité, et l'achat d'équipements adaptés. Un diagnostic des risques psycho-sociaux a été réalisé, avec des actions concrètes pour réduire les risques.

La Ville participe financièrement à la mutuelle santé et prévoyance des agents, avec une augmentation progressive de la participation employeur. En 2023, la participation pour la mutuelle santé est passée à 20-25€ par agent, et la participation pour la mutuelle prévoyance a été fixée à 15€ pour tous les agents en 2021. L'objectif pour 2025 est de contractualiser un contrat de groupe sur le risque "prévoyance".

Les agents bénéficient également d'une participation de l'employeur à hauteur de 50% du coût des abonnements de transport et d'un tarif d'abonnement mensuel privilégié pour le stationnement. Certains agents bénéficient de logements de fonction pour nécessité absolue de service. La valeur faciale des tickets restaurant a été augmentée à 9,50€ en 2023, avec une participation de 60% par la Ville.

Pour 2025, une évolution de 2,9% de la masse salariale est prévue par rapport au budget primitif 2024 et de 1,5% par rapport au compte financier unique 2024 était projeté dans le cadre du ROB, en tenant compte des départs à la retraite, des réorganisations, et des augmentations de périmètre. Mais, depuis ce débat, un décret concernant la CNRACL est paru :

Décret sur l'Augmentation des Cotisations Vieillesse

Le gouvernement a publié le décret n° 2025-86 le 31 janvier 2025, augmentant progressivement le taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la CNRACL. Le taux passera de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Cette réforme vise à assurer la pérennité financière de la CNRACL, qui couvre 1,3 million de retraités et 2,2 millions de cotisants actifs.

La CNRACL, confrontée à un déséquilibre démographique croissant, a enregistré un déficit de 2,5 milliards d'euros en 2023. Pour éviter une prise en charge budgétaire directe, l'État a choisi d'augmenter la contribution des employeurs publics. Cette mesure devrait générer des économies pour l'État, mais représente une charge supplémentaire importante pour les collectivités locales, estimée à 1,2 milliard d'euros cumulés.

Les collectivités locales, déjà confrontées à des budgets contraints, critiquent cette réforme qui impose un effort budgétaire sans précédent. Les départements, en particulier, sont touchés en raison de leurs dépenses croissantes dans le domaine médico-social. Les associations d'élus locaux dénoncent une déstabilisation budgétaire et un manque de concertation avec les collectivités locales. Ces dernières craignent de devoir compenser ce surcoût par une réduction de leurs investissements ou une augmentation des impôts locaux, fragilisant ainsi le développement des territoires.

Sans réformes structurelles, la viabilité financière de la CNRACL reste incertaine. Les associations d'élus demandent un véritable débat sur l'avenir du régime, soulignant que l'augmentation des cotisations ne constitue pas une solution durable.

L'effet de ce décret, couplé au GVT « traditionnel » et aux efforts de gestion de la Ville dans le domaine RH induit une augmentation du chapitre 012 de 4,87% (+ 3 536 000 euros)

Chapitre 65 :

Pour rappel :

Pour 2024, les prévisions budgétaires du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » ont progressé de 26,79%. Cette augmentation en 2024 s'explique par l'inscription pour près de 2M € de la subvention versée à Engie dans le cadre de la DSP « gaz ». Cette dépense est couverte par une recette de fonctionnement inférieure de 130 000 €, représentant le reste à charge pour la Ville.

Inscriptions budgétaires	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Montants	8 509 240	8 859 005	11 232 739	11 672 714
Variations en %	-5,52%	4,11%	26,79%	4,01%

Ce chapitre regroupe donc les participations obligatoires, les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les dépenses exceptionnelles. A noter qu'avec la dissolution du budget annexe de l'ANRU, la subvention d'équilibre disparaît du chapitre 65 au BP 2025. Mais la charge est en fait transférée au chapitre 66 « Charges financières », la ville intégrant le passif et donc les emprunts de l'ancien budget annexe.

Chapitre 65	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 25/BP24	BP25-BP24
ELUS (INDEMNITES, FORMATION, FRAIS DE MISSION)	656 600,00 €	717 990,00 €	768 290,00 €	7,01%	50 300,00 €
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	0,00 €
PARTICIPATION SERVICE INCENDIE ET SECOURS	4 123 925,00 €	4 313 802,00 €	4 459 404,00 €	3,38%	145 602,00 €
SUBVENTION SYNDICAT MIXTE DE LA PARATA	234 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	0,00 €
SUBVENTION CAISSE DES ECOLES	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	0,00 €
SUBVENTION BUDGET ANNEXE	546 870,00 €	411 377,00 €	0,00 €	-100,00%	-411 377,00 €
SUBVENTION PALATINU HALLE DES SPORTS	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €	0,00%	0,00 €
SUBVENTIONS CONSERVATOIRE ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	715 000,00 €	800 000,00 €	765 000,00 €	-4,38%	-35 000,00 €
SUBVENTION GAZ		1 960 260,00 €	2 681 670,00 €	36,80%	721 410,00 €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (mise en place d'une AE - voir rapport dédié)	1 957 100,00 €	2 146 000,00 €	1 854 480,00 €	-13,58%	-291 520,00 €
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	128 010,00 €	96 000,00 €	353 730,00 €	268,47%	257 730,00 €
INDEMNISATIONS COMMERCANTS		96 310,00 €	98 040,00 €	1,80%	1 730,00 €
PRIX - BOURSES	15 500,00 €	9 000,00 €	10 100,00 €	12,22%	1 100,00 €
SECOURS AUX AGENTS	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	8 859 005,00 €	11 232 739,00 €	11 672 714,00 €	3,92%	439 975,00 €

Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer les types de dépenses suivantes :

- Les versements des indemnités et frais de missions des élus : le montant prévu est de 768 290 €. L'augmentation provient des frais de formation aux élus (qui ne peuvent pas être inférieurs à 2% de l'indemnité allouée aux élus et obligatoirement reconduits d'un exercice sur l'autre en cas de non-consommation des crédits).
- Les créances et admissions en non-valeur à la demande de la Trésorerie pour 50 000 €.
- La participation au syndicat mixte des Îles sanguinaires et de la pointe de la Parata est inscrite pour un montant de 200 000 € soit un montant inférieur au montant maximal de 240 000 € qui peut être versée selon les statuts du Grand site de la Parata et la délibération 2019/79 du 29 avril 2019. Cette part variable est désormais comptabilisée sur la Budget Annexe du stationnement. A celle-ci s'ajoute les différentes participations pour lesquelles la ville est également liée juridiquement comme pour la Caisse des écoles, le Palatinu Halle des sports, l'Ecole nationale de musique.
- **La participation obligatoire au Service d'incendie et de secours, en augmentation de 145 602 € par rapport à l'exercice précédent (+ 3,38%) – Notification du SDIS**
- Les autres charges exceptionnelles comprennent des indemnisations pour les commerçants impactés par les travaux menés par la Ville, le règlement de protocoles transactionnels sur marchés et d'intérêts moratoire et différentes charges exceptionnelles sur gestion auparavant comptabilisés au chapitre 67

Dans le cadre du vote de ce BP 2025, il est proposé de gérer les subventions aux associations à l'aide d'une autorisation d'engagement (voir rapport dédié). Ce dispositif permet de supporter comptablement les engagements juridiques triennaux d'une part et de gérer plus finement le mode d'exécution financière de l'aide (versement d'un acompte puis versement du solde sous production de toutes les pièces justificatives – cette justification arrivant sur l'exercice n+1 pour la plupart des dispositifs)

Chapitre 66 : Charges financières

Inscriptions budgétaires	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Montants	1 785 790 €	2 210 425 €	2 340 500,00 €	2 540 460,00 €
Variations en %		23,80%	5.9 %	8,5%

Pour apprécier l'augmentation du chapitre des charges financières de 8.5% par rapport au budget précédent, il est nécessaire de détailler les prévisions par nature.

Article	Intitulé	BP 2023	BP 2024	BP 2025
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 076 000 €	2 310 000 €	2 580 000 €
66112	Intérêts courus non échus	35 425 €	-170 000 €	- 196 460 €
6615	Intérêts des lignes de trésorerie	85 000 €	190 000 €	150 000 €
6618	Autres intérêts (Acquisition de la Halle)	14 000 €	10 500 €	6 920 €
Total		2 210 425 €	2 340 500 €	2 540 460 €

Les intérêts réglés à échéance et les intérêts courus non échus représentent 2 383 540 euros, en augmentation de 11.4% par rapport au budget précédent, en conséquence de l'intégration de la dette de l'ex-budget annexe ANRU au sein du budget principal de la ville.

En effet, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la dissolution du budget annexe de l'ANRU au 31.12.2024 et, par conséquent, de la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la ville au 01.01.2025.

Au compte 66111 pour le remboursement des intérêts de la dette :

- 2 150 000 euros sont consacrés au remboursement des emprunts souscrits pour le budget principal,
- 430 000 euros sont consacrés au remboursement des emprunts souscrits pour l'ex-budget annexe ANRU.

Les prévisions au 66111 sont prudentes et fiables dans la mesure où :

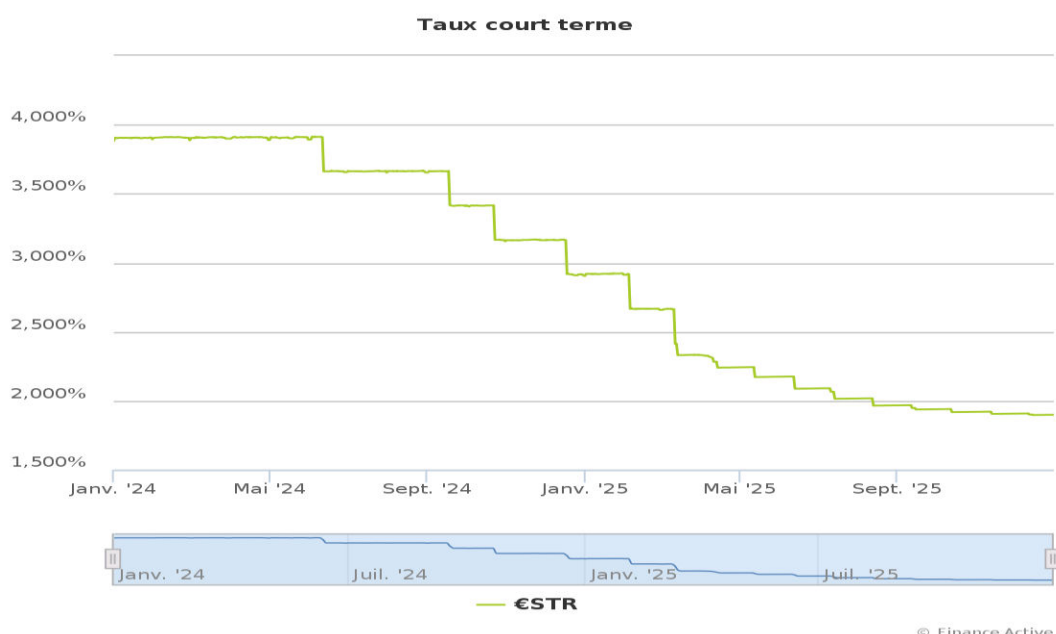
- 58% du capital restant dû est adossé à du taux fixe,
- 41% au livret A qui est passé de 3% à 2.4% au 1^{er} février 2025,
- 1% à Euribor 3 mois qui était à 2.7% au 1^{er} janvier et prévu sous la barre des 2.5% pour le restant de l'exercice.

Concernant les intérêts courus non échus, le montant sera ajusté aux prochaines décisions modificatives selon les dates de mobilisation des fonds et des conditions financières des emprunts souscrits lors de l'exercice 2025.

Enfin les intérêts des lignes de trésorerie (compte 6615) sont estimés à 150 000 euros. Au 1^{er} janvier 2025, la commune d'Ajaccio a ouvert l'exercice avec deux lignes de trésorerie dont les contrats ont été signés en avril 2024 pour une durée de 1 an :

- Une ligne de trésorerie de 2 millions auprès du Crédit mutuel au taux euribor 3 mois ;
- Une ligne de trésorerie de 3 millions auprès de la Caisse d'Epargne au taux Ester.

Pour les nouvelles lignes de trésorerie 2025, le Crédit mutuel a indiqué qu'il ne renouvellerait pas son contrat. La Caisse d'Epargne propose une nouvelle ligne de 3 millions d'euros, à partir du 1^{er} mai 2025, aux mêmes conditions que celle souscrite en avril 2024 soit Ester + 1%. Le taux Ester étant baisse depuis le 3^{ème} trimestre 2024 (ainsi que les autres taux à court terme), la prévision au 6615 est donc en diminution par rapport au budget précédent.



Chapitre 67 : charges spécifiques

L'ancien chapitre 67 « charges exceptionnelles » selon la nomenclature budgétaire et comptable M14 a été rebaptisé « charges spécifiques » en M57. Désormais, les seuls postes de dépenses du chapitre sont :

- La comptabilisation des titres annulés sur exercices antérieurs (270 000 € inscrit au présent budget),
- Les valeurs comptables des immobilisations cédées (sans objet car la prévision budgétaire des cessions est réalisée au chapitre 024),
- Les neutralisations et différences sur réalisations (pas de prévision budgétaire).

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions

En vertu du principe comptable de prudence, la commune doit comptabiliser toute perte financière probable. Pour un montant total de 62 230 €. Vous trouverez le détail de ces provisions dans les annexes 1 et 2 de la délibération « dotations et reprises sur provisions » proposée au conseil municipal du jour préalablement au vote du présent budget.

Chapitre 014 : Atténuations des produits

Les dépenses du chapitre 014 sont évaluées à 201 000 €. Il est prévu :

D'une part, 1 000 € pour des dégrèvements accordés par l'Administration fiscale au titre de la taxe d'habitation.

Ensuite 102 000 euros pour le reversement au FPIC (Péréquation horizontale - réforme des indicateurs financier expliquée lors du ROB)

Enfin, 98 000 euros au titre de la pénalité dite SRU (notification Etat)

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Principale opération d'ordre des dépenses de fonctionnement, le virement à la section d'investissement s'élève à 3 064 740,13 €. Il permet, avec l'ensemble des ressources propres d'investissement, de couvrir en priorité le remboursement des annuités en capital de la dette.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre entre section

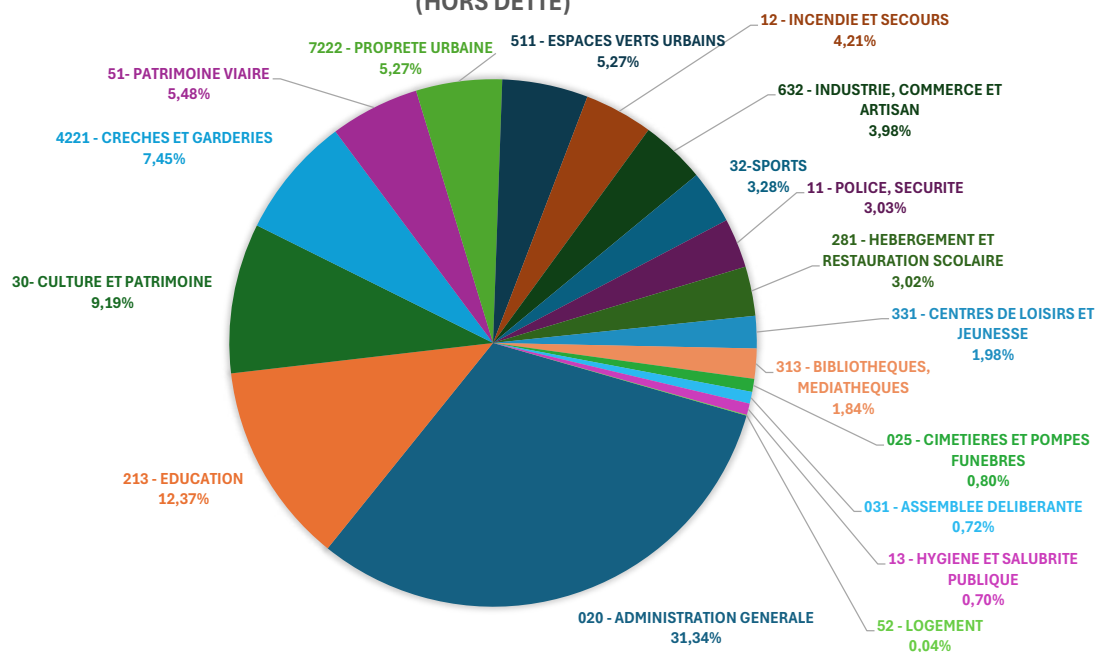
Le chapitre 042 comprend les opérations d'ordre entre section pour 5 498 667.99 euros.

Au compte 6811, il enregistre les dotations aux amortissements des immobilisations calculées au prorata temporis pour 4 350 000 euros. Cette estimation est réalisée à partir du montant des écritures de dotation au 31.12.2025 (4 188 129 euros) majorée d'environ 4% pour les immobilisations qui seront mises en service courant 2025. Ce montant sera nécessairement ajusté à une décision modificative de fin d'exercice.

Les autres écritures d'ordre concernent les étalements de charges financières :

- la dernière année d'étalement des charges pour les dépenses du Covid (76 431.34 euros) ;
- la recapitalisation et la renégociation de dette (1 072 236.65 euros).

REPARTITION FONCTIONNELLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU BP 25 (HORS DETTE)



Les soldes intermédiaires de gestion

Intitulés	BP 2025
Recettes de gestion courante	117 686 474,12
Dépenses de gestion courante	106 695 714,00
Epargne de gestion	11 000 760,12
Solde financier (Chap. 76, ,78 – 66,67,68)	- 2 437 352,00
Epargne brute (autofinancement prévisionnel P17 de la maquette)	8 563 408,12
Remboursement capital de la dette	9 182 150
Epargne nette	- 618 741,88

Pour appréhender une analyse financière de la commune, les organismes prêteurs s'appuient habituellement sur deux ratios de structure (c'est-à-dire une donnée financière rapportée à une autre) qui permettent d'estimer l'évolution de la santé financière de la commune.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant et que le seuil d'alerte se situe vers 7% pour les communes de notre strate de population.

- Pour la ville, le ratio est de : $8\,563\,408,12 / 117\,686\,474,12 = 7,27 \%$

La capacité de désendettement (encours de dette (sans crédits relais) / épargne brute) :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts qui est de 7 ans et demi pour la Commune en 2025. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans il est dangereux. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange le ratio est acceptable ; plus de 15 ans : zone rouge la situation est dite dégradée.

- Pour la ville, le ratio est de : $85\,871\,341,34 \text{ €} / 8\,563\,408,12 = 10 \text{ ans}$

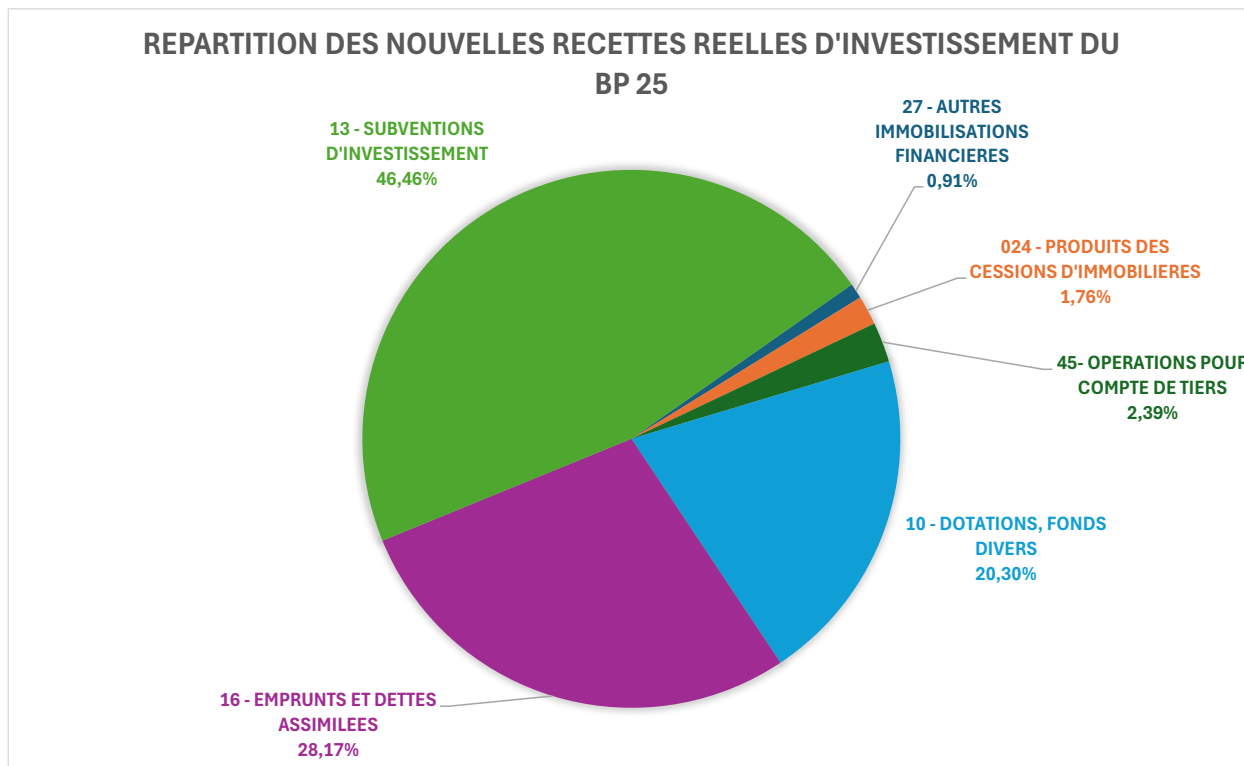
La section d'investissement

Après intégrations du résultat reporté du compte financier unique 2024 et la comptabilisation des restes à réaliser, la section d'investissement totalise 46 169 873,91 € et représente 28,1% du budget total.

1. Les ressources d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2025 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	3 605 190,03 €	6,54%	5 766 661,57 €	12,49%
CHAP 13	Subventions d'investissement à recevoir	19 537 821,45 €	35,46%	20 312 406,54 €	43,99%
CHAP 16	Emprunts et dettes	11 113 220,00 €	20,17%	10 075 480,00 €	21,82%
CHAP 45	Travaux pour tiers et sous mandats	3 210 526,68 €	5,83%	692 526,68 €	1,50%
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	500 000,00 €	0,91%	500 000,00 €	1,08%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	6 432 830,00 €	11,67%		0,00%
CHAP 23	Immobilisations en cours	41 190,00 €	0,07%		0,00%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	110 000,00 €	0,20%	259 391,00 €	0,56%
TOTAL DES RECETTES REELLES		44 550 778,16 €	80,85%	37 606 465,79 €	81,45%
CHAP 040	Opérations d'ordre	4 947 583,70 €	8,98%	5 498 667,99 €	11,91%
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	5 606 410,95 €	10,17%	3 064 740,13 €	6,64%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 553 994,65 €	19,15%	8 563 408,12 €	18,55%
CHAP 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		55 104 772,81 €	100,00%	46 169 873,91 €	100,00%

Les recettes réelles d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser) s'élèvent à un montant de 28 401 694,84 € (contre 34 108 270,03 € en 2024) et sont réparties comme suit :



Chapitre 10 : Fonds et réserves

Ce chapitre totalise 5 766 661,57 € en 2025 et comprend :

Le Fonds de Compensation de la TVA.

Le montant attendu pour 2024 est estimé à 3 616 661,57 € contre 2 415 190,03 € en 2023. Ce chiffre est calculé sur la base des réalisations des investissements éligibles de l'exercice budgétaire 2024, en hausse du fait d'opérations patrimoniales réalisées durant l'exercice 2024.

La Taxe d'aménagement.

Concernant cette taxe, il est prévu pour l'année 2024 un montant d'encaissement de 2 150 000 €. En 2024, le produit de la TAM s'est élevé à 2 244 022,13 €.

Chapitre 13 : Subventions d'équipements

Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre du Budget Primitif 2025 sont liées aux programmes d'investissement retenus (PPI). Le montant total des subventions attendues en 2025 s'élève à 20 312 406,54 € (13 195 642,27 € en opérations nouvelles et 7 116 764,27 € en reste à réaliser).

La répartition de ces subventions d'investissements entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	Propositions de l'exercice hors AP	Propositions de l'exercice sur AP	Total des propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total subventions d'investissement BP 25
Etat	6 562 075,00 €	2 769 220,00 €	9 331 295,00 €	2 404 650,79 €	11 735 945,79 €
Collectivité de Corse	1 748 797,27 €	65 000,00 €	1 813 797,27 €	2 411 536,74 €	4 225 334,01 €
Capa	637 370,00 €	18 180,00 €	655 550,00 €	354 701,00 €	1 010 251,00 €
Europe	400 000,00 €		400 000,00 €	1 595 875,74 €	1 995 875,74 €
Amendes de police		980 000,00 €	980 000,00 €		980 000,00 €
Divers	10 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	350 000,00 €	365 000,00 €
Total	9 358 242,27 €	3 837 400,00 €	13 195 642,27 €	7 116 764,27 €	20 312 406,54 €

Focus sur les dispositions 2025 de la Collectivité de Corse en matière de financements extérieurs :

Une lettre de monsieur le Président de l'Exécutif datée du 12 mars 2025 informe les maires et présidents d'intercommunalités des grandes orientations de la politique d'aide aux communes et territoires de la Collectivité de Corse pour 2025 et les exercices budgétaires futurs. Ces orientations suivent des réunions avec diverses parties prenantes et tiennent compte des **contraintes budgétaires** nationales et spécifiques à la Corse.

Contexte et Contraintes :

- La situation budgétaire est contrainte, avec des réductions de dépenses nécessaires et une augmentation probable des dépenses de défense.
- La Corse fait face à des défis spécifiques, notamment une augmentation ponctuelle de la Dotation de Compensation des Transferts (DCT) et des dépenses sociales croissantes.
- Les recettes fiscales dynamiques, comme les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et la taxe sur les tabacs, sont en baisse.

Mesures et Dispositifs :

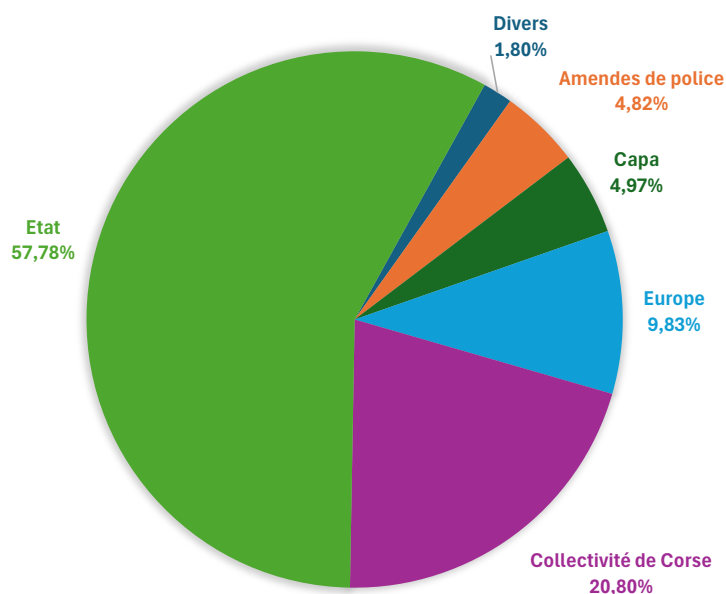
- La Collectivité de Corse maintiendra son soutien aux communes et territoires comme priorité budgétaire.
- Une attention particulière est portée à l'intérieur et à la montagne, avec des dispositifs pour l'eau, l'assainissement, et le logement.

Perspectives :

- La Collectivité de Corse travaille à un nouveau pacte fiscal et financier avec l'État.
- Une trajectoire budgétaire pluriannuelle a été définie, visant à contenir les dépenses de fonctionnement et à rechercher de nouvelles recettes.
- **De ce fait, il n'y aura pas d'attribution de nouvelles subventions en 2025**, car la Collectivité de Corse souhaite utiliser ses crédits pour solder les arrêtés en cours.
- La dotation quinquennale sera reconduite pour la prochaine mandature municipale.
- Une méthode de co-construction avec les communes et intercommunalités sera mise en œuvre pour définir les priorités et les dispositifs d'aide.

Conclusion : Le financement extérieur représente 46% des ressources d'investissement de la Ville d'Ajaccio. La Collectivité de Corse portait 27% des subventions en 2024. En conséquence de l'année blanche » annoncée pour 2025 en termes d'attributions de nouvelles aides, la part de la CDC descend à 20%. En effet, il est tout de même possible d'inscrire les reliquats d'arrêtés en cours non couverts par des restes à réaliser. Ces recettes sont décrites dans le cadre du rapport AP. Mais, l'impossibilité de proposer au vote de nouvelles recettes relatives à la Dotation Quinquennale (Taux d'intervention : 40%), aux fonds écoles, patrimoine, culture et sport (taux d'intervention entre 30 et 50%) induit mécaniquement une baisse du volume d'investissement de la Ville. Concrètement les investissements récurrents fléchés sur ces fonds ne sont pas proposés au budget primitif 2025 ou sont fortement réduits.

LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'INVESTISSEMENT AU BP 25



Le rapport AP/CP détaille par opération les 9 358 242,27€ de recettes prévues sur le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville au titre de l'exercice 2025.

En ce qui concerne les recettes d'investissement gérées hors autorisations de programme nouvellement inscrites au BP 2025 (3 837 400€), le détail est le suivant :

- 2 769 220 € sont inscrits dans le cadre de la subvention « gaz » en investissement versée par l'Etat, à reverser intégralement à ENGIE. Le dispositif 2023 et 2024 est reconduit en 2025.
- 980 000€ sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du montant perçu en 2024 reconduit
- 65 000€ : financement de l'équipement des bibliothèques et médiathèque, de l'espace Diamant et du musée
- 23 180€ : financement de l'équipement et des travaux des ALSH par la CAPA et la CAF

Les reports concernent les opérations suivantes (production des recettes réalisées auprès des partenaires, versement en attente) :

Restes à réaliser 2024 - recettes d'investissement sur AP - BP 2025

Administration générale	Travaux dans les bâtiments 22/25	277 222,01 €
	Accessibilité des bâtiments communaux	83 530,36 €
	Cuisine centrale	247 520,00 €
	Véhicules 22/25	1 969,00 €
	Rénovation énergétique des bâtiments	202 194,12 €
	Panneaux photovoltaïques	319 590,58 €
	Cimetière EREA	6 636,99 €
	Travaux dans les cimetières 23/25	32 210,00 €

	Diamant II	85 020,00 €
Culture	Conservatoire de musique	1 320 117,67 €
Ecoles	Végétalisation des cours d'école	136 492,16 €
Environnement	Parc Berthault	177 598,00 €
	Végétalisation	219 600,00 €
Sports	Travaux dans les équipements sportifs	34 875,00 €
OPAH	Etudes pré opérationnelles	20 260,00 €
	OPAH des Cannes	146 907,85 €
Patrimoine	Programme musée 2019	17 125,68 €
	Bibliothèque Fesch	449 029,97 €
	Antiquarium	169 000,00 €
	CIAP	175 547,00 €
	Statuaire Napoléonienne	174 137,51 €
Voirie	Cours Napoléon	1 263 640,00 €
	Modernisation éclairage public	332 235,74 €
	Traversée de Mezzavia	280 000,00 €
	Bornes de contrôle d'accès	157 343,45 €
	PCRT	429 573,03 €
	Voirie 22/25	264 129,00 €
	Eclairage public	12 348,00 €
		7 035 853,12 €

Restes à réaliser recettes d'investissement hors AP - BP 2025

DQ Piétonisation de la vieille ville	42 000,00 €
DQ matériel restauration scolaire	14 227,19 €
Subvention conservation des livres anciens	12 500,00 €
Subvention écoles bilingues	12 183,96
Total	80 911,15 €

Chapitre 16 : Dettes et emprunts :

Les inscriptions nouvelles pour 2025 à ce chapitre s'élèvent à 10 075 480,00 €

Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et au financement des opérations de travaux et d'équipements est fixé pour l'année 2025 et comme chaque année à 8 M€.

L'appel d'offres bancaires est en cours (Etablissements consultés : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque des territoires, Crédit Mutuel et Banque Postale)

Des restes à réaliser d'emprunt sont comptabilisés :

2 075 480 € sont reportés au titre du contrat « intracting » conclut avec la Banque des territoires pour le financement de la modernisation de l'éclairage public, selon les conditions suivantes :

Montant de l'avance remboursable (4 versements annuels prévus)	4 327 050 €
Durée d'amortissement du prêt	13 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt annuel fixe	0,25 %

Une première échéance a été perçue en 2023 pour 1 213 830 €. Une deuxième d'un montant de 1 037 740 € a été titrée sur l'exercice 2024

Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers

Ce chapitre s'élève à 692 526,68 € (en recettes, comme en dépenses pour les inscriptions au BP, soit les propositions nouvelles).

Les recettes inscrites sont strictement égales aux dépenses. Les opérations concernées sont :

- Les 3 bassins de rétention (Voir rapport AP/CP) (350 000€)
- Les travaux pour défaillances de copropriétés (200 000€)
- Les travaux paysagers de la STEP Sanguinaires (130 000€)

12 526,68€ sont également inscrits en report pour défaillances de copropriétés.

Chapitre 024 : Cessions des immobilisations

La prévision budgétaire 2025 en matière de **cessions immobilières** s'élève à 500 000 €. En application avec l'instruction budgétaire et comptable M57, les recettes de cessions d'immobilisations sont prévues en recettes d'investissement au compte 024 à la différence du compte administratif où les réalisations comptables apparaissent en section de fonctionnement au compte 775.

Les ventes immobilières suivantes sont prévues en 2023 :

- Vente villa Ranucchietto soit un F3 à 200 000 €, un F5 à 300 000 €

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Ce chapitre s'élève à 259 391 €. Il s'agit :

- Du remboursement étalé du terrain de l'ACA pour 90 000€

- Du remboursement également étalé de la dotation initiale de la halle des sports U Palatinu (délibération 2021/038 du 22 février 2021) pour 20 000€.
- De la participation de la Capa aux emprunts contractés sur le budget annexe de l'ANRU au titre de la Gemapi (Selon la délibération 2024/055 du 25 mars 2024 et selon la délibération 2024/010 du 18 janvier 2024 du conseil intercommunautaire de la CAPA)

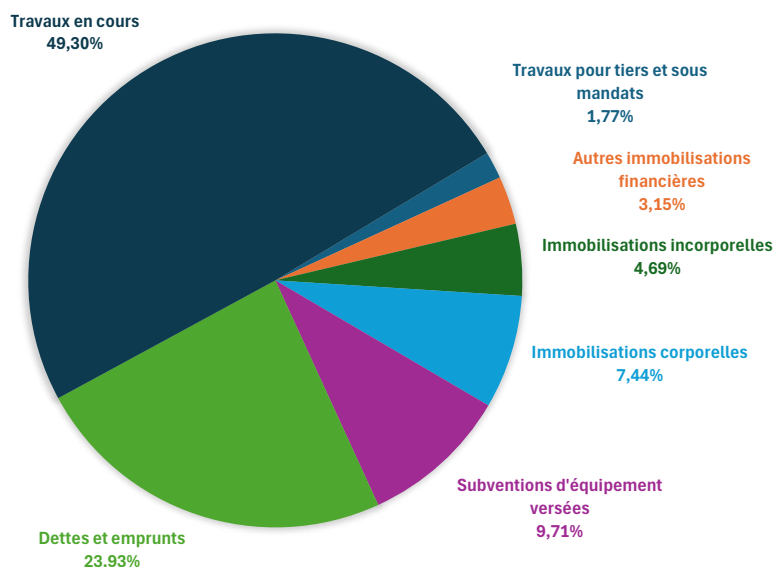
2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, constituées essentiellement de dépenses d'équipement et du remboursement en capital des emprunts, s'élèvent à un montant 46 169 873,91 € réparti de la façon suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024 opérations nouvelles et reports	BP 2025 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds divers	50 000,00 €		0,00%
CHAP 16	Dettes et emprunts	10 365 850,00 €	9 182 150,00 €	19,89%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 854 318,38 €	2 009 494,89 €	4,35%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	10 082 502,41 €	3 571 703,80 €	7,74%
CHAP 23	Travaux en cours	21 343 314,46 €	19 063 705,40 €	41,29%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	3 737 200,00 €	3 726 090,00 €	8,07%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	1 439 394,00 €	1 827 300,00 €	3,96%
CHAP 13	Subventions d'investissement à reverser	167 350,00 €		0,00%
CHAP 45	Travaux pour tiers et sous mandats	3 207 476,75 €	681 620,00 €	1,48%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		52 247 406,00 €	40 062 064,09 €	86,77%
CHAP 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 690 016,81 €	6 107 809,82 €	13,23%
CHAP 040	Opération d'ordre transfert entre sections	167 350,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		55 104 772,81 €	46 169 873,91 €	100,00%

Les dépenses réelles d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser) s'élèvent à un montant de 38 372 569,62 € et sont réparties comme suit :

DÉPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT AU BP 2025



Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Comme pour le remboursement des intérêts de la dette en section de fonctionnement, les annuités de la dette en capital comprennent les prêts de l'ex-budget annexe ANRU. Ainsi, pour un montant total de 8 700 000 de remboursement en capital des prêts bancaires :

- 8 110 000 euros correspondent aux prêts « du budget principal » ;
- 590 000 euros correspondent aux prêts de l'ex-budget annexe ANRU.

En plus du remboursement de ces prêts bancaires classiques s'ajoutent :

- Le sixième versement sur les huit versements prévus pour l'acquisition de la Halle auprès de la SPL Ametarra : 392 150 €,
- La rente viagère OLLANDINI : 90 000 €.

Ainsi, le chapitre 16 en dépenses d'investissement est estimé à 9 182 150 euros

Chapitres 20/204/21/23 : Dépenses d'équipement

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles 28,37 M€, reports compris contre 36,333 M€ en 2024.

Dépenses d'équipement au BP 2025	Chap 20	Chap 204	Chap 21	Chap 23	Total
Inscriptions nouvelles sur AP	1 486 260,00 €	496 870,00 €	1 371 410,00 €	18 660 009,62 €	22 014 549,62 €
Inscriptions nouvelles hors AP	315 140,00 €	3 229 220,00 €	1 483 170,00 €	258 340,00 €	5 285 870,00 €
Total des inscriptions nouvelles d'équipement 2025	1 801 400,00 €	3 726 090,00 €	2 854 580,00 €	18 918 349,62 €	27 300 419,62 €
Restes à réaliser CFU 2024	208 094,89 €	0,00 €	717 123,80 €	145 355,78 €	1 070 574,47 €
Total des dépenses d'équipement 2025	2 009 494,89 €	3 726 090,00 €	3 571 703,80 €	19 063 705,40 €	28 370 994,09 €

↳ Les autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au sein de ce budget primitif 2025. Le rapport de présentation des créations et révisions des autorisations de programmes fait l'objet d'une délibération séparée présentée lors du même Conseil Municipal que le vote du BP. Ce document détaille les crédits de paiement pluriannuels tant en dépenses qu'en recettes pour le projet d'envergure de la Ville (22,014 M€ de dépenses nouvelles aux chapitres 20,204, 21 et 23).

↳ Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Les dépenses d'investissement hors AP portent sur les besoins en équipements courant.

Pour 2024 près de 5,3 millions d'€ de crédits nouveaux sont affectés aux différentes études, subventions aux acquisitions de matériels ainsi qu'aux petits travaux et aménagements.

Le détail complet des inscriptions nouvelles hors AP pour l'exercice 2025 par chapitre et nature budgétaire est le suivant :

Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles : 315 140,00 €

Désignation	Montant
Logiciels informatiques	150 000,00 €
Etudes bâtiments communaux	65 240,00 €
Etudes d'urbanisme	50 000,00 €
Etudes Voirie	40 000,00 €
Etudes patrimoine arboré	9 800,00 €
Total	315 140,00 €

Chapitre 204 : Subventions d'équipement : 3 229 220,00 €

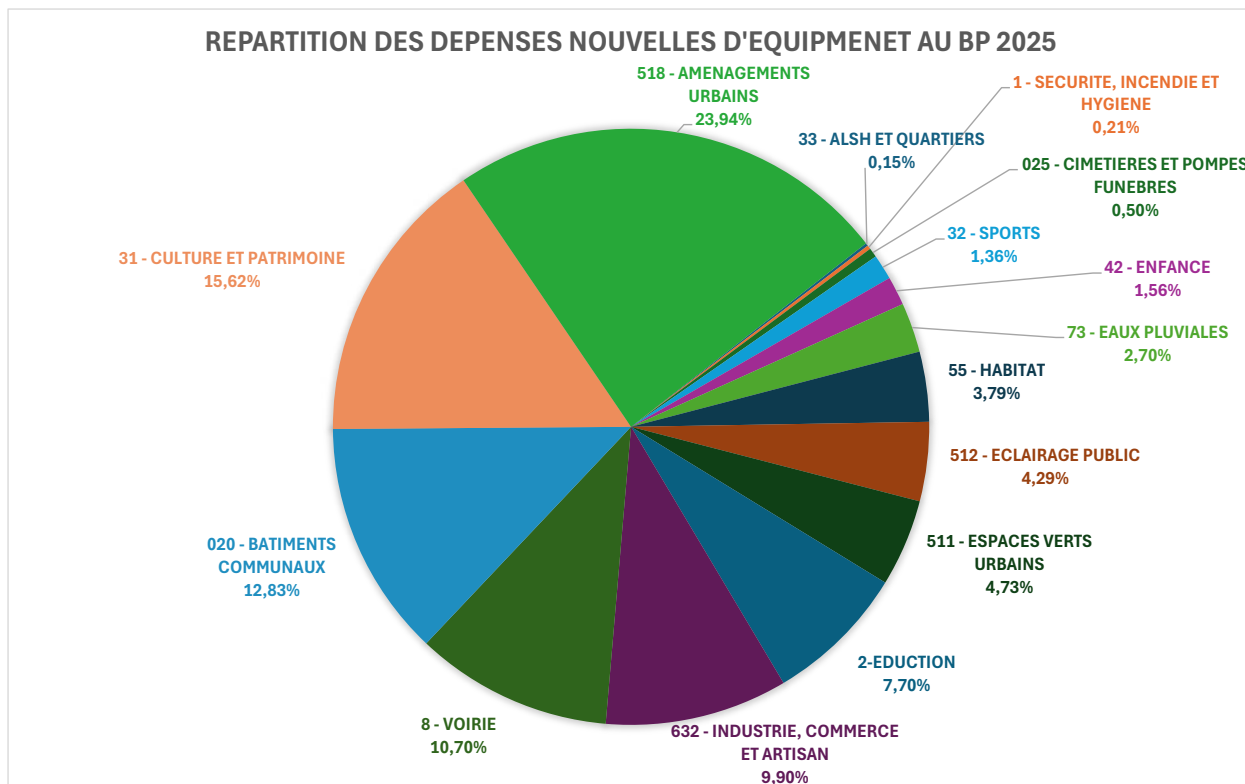
Désignation	Montant
Subvention gaz ENGIE (reconduction dispositif 2023 et 2024 – impact budgétaire pour la Ville : environ 130 000 €)	2 769 220,00 €
Subventions OPH SRU	450 000,00 €
Aides à l'immobilier d'entreprise	10 000,00 €
Total	3 229 220,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : 1 483 170,00 €

Désignation	Montant
Acquisition de terrains	218 010,00 €
Matériels et outillages Logistique / garage	216 610,00 €
Acquisition de mobiliers de bureau (dont équipement diamant II)	183 400,00 €
Matériels informatiques	125 000,00 €
Acquisition de mobiliers de bureau culture (dont équipement CERMN)	120 950,00 €
Mobiliers et matériels scolaires – cantines et petits travaux	107 220,00 €
Finalisation piétonisation vieille ville	96 450,00 €
Travaux de voirie non programmés	78 210,00 €
Mobiliers et matériels crèches	54 010,00 €
Matériels incendies	38 510,00 €
Signalisation, outillage de voirie et éclairage public	36 330,00 €
Matériels plages	35 250,00 €
Matériels musées et patrimoine et Objets d'art	31 500,00 €
Mobilier et matériels bibliothèques	30 000,00 €
Travaux et matériels ALSH	25 000,00 €
Matériels FIPHFP	23 000,00 €
Matériels Police	19 980,00 €
Matériels Sports	19 950,00 €
Matériels Festivités	16 490,00 €
Matériels hygiène	4 000,00 €
Matériels Maisons de quartiers	3 300,00 €
Total	1 483 170,00 €

Chapitre 23 : Travaux en cours : 258 340,00 €

Désignation	Montant
P3 chaufferies	202 170,00 €
Conservation livres anciens	20 000,00 €
Bornes de recharge électrique	15 000,00 €
Travaux divers places	10 000,00 €
Raccordements SRU	6 170,00 €
Alarme espace Diamant	5 000,00 €
Total	258 340,00 €



Les reports d'investissement en dépenses d'équipement sont les suivants :

Désignation	Montant
	165 3307,89 €
Piétonisation de la vieille ville	
Travaux de voirie non programmés	97 404,10 €
Logiciels informatiques	82 516,95 €
Matériels et outillages de voirie	61 655,29 €
Travaux dans les bâtiments non programmés	58 305,75 €
Etudes patrimoine arboré	50 035,20 €
Bornes de recharge électrique	39 961,34 €
Horloges astronomiques	36 339,90 €
Travaux bornes d'accès	29 529,40 €
Conservation de livres anciens	28 600,00 €
Matériels informatiques	28 012,36 €
Raccordement poteaux incendies	24 051,39 €
Travaux divers espaces verts	23 475,49 €
Levés topographiques	22 080,96 €
Plantation d'arbres	21 770,81 €
Acquisition matériels Noël	20 770,81 €

Frais d'études Bâtiments	20 138,00 €
Matériels police municipale	19 319,48 €
Matériels espaces verts	18 735,06 €
Mobiliers urbains de voirie	18 654,25 €
Matériels et outillages Magasin	18 213,26 €
Raccordements SRU	17 850,99 €
Diagnostics avant travaux	16 592,78 €
Matériels crèches	16 351,43 €
Travaux Noël	11 687,06 €
Illuminations	10 647,06 €
Matériels sportifs	10 081,48 €
Matériels de bureau	9 069,92 €
Mission géotechniques	9 000,00 €
Divers travaux crèches	7 846,82 €
Etudes de voirie	7 731,00 €
Divers travaux écoles	7 365,76 €
Matériels cantines	7 365,73 €
Mobiliers scolaires	7 129,28 €
Travaux divers places	7 122,68 €
Pôle régie des bâtiments	5 405,24 €
Divers travaux Sports	4 712,74 €
Matériels crèches	4 663,52 €
Matériels festivités	4 640,20 €
Mise aux normes des ascenseurs	4 432,31 €
Matériels éclairage public	4 030,80 €
Matériels communication	3 890,01 €
Divers travaux Espace Diamant	2 073,30 €
Matériels Bibliothèques	1 935,64 €
Matériels maisons de quartiers	1 222,49 €
Matériels ALSH	1 055,49 €
Travaux copropriété hors chapitre 45	965,30 €
Divers travaux musée	827,75 €
Total	1 070 574,47 €

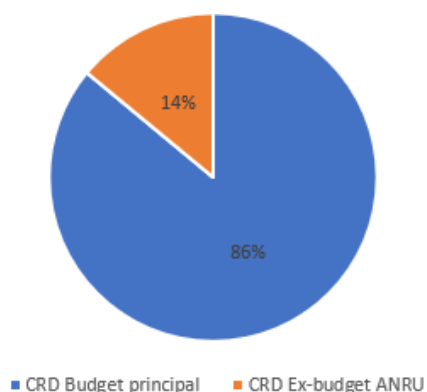
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Les crédits relatifs à la concession d'aménagement « Cœur de Ville » (SPL Ametarra) sont comptabilisés au chapitre 27. Il est proposé 1 010 000 € de participation de la Ville à la concession (Voir rapport AP).

Sont comptabilisés également les versements à la CAPA dans le cadre de la mutualisation des investissements informatiques pour 200 000 € en dépenses nouvelles et 617 500 € en restes à réaliser pour ce même sujet.

La gestion de la dette

À la suite de la dissolution du budget annexe Anru au 31 décembre 2024 et à l'intégration de la dette de ce budget annexe au budget principal de la ville, le profil de la dette au 1^{er} janvier 2025 a profondément évolué. En effet, si au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû étant de 77 798 469 euros, il s'élève à 85 609 754 euros un an plus tard. La part des emprunts souscrits sur l'ex-budget annexe de l'Anru représente 14% du capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 de la dette.

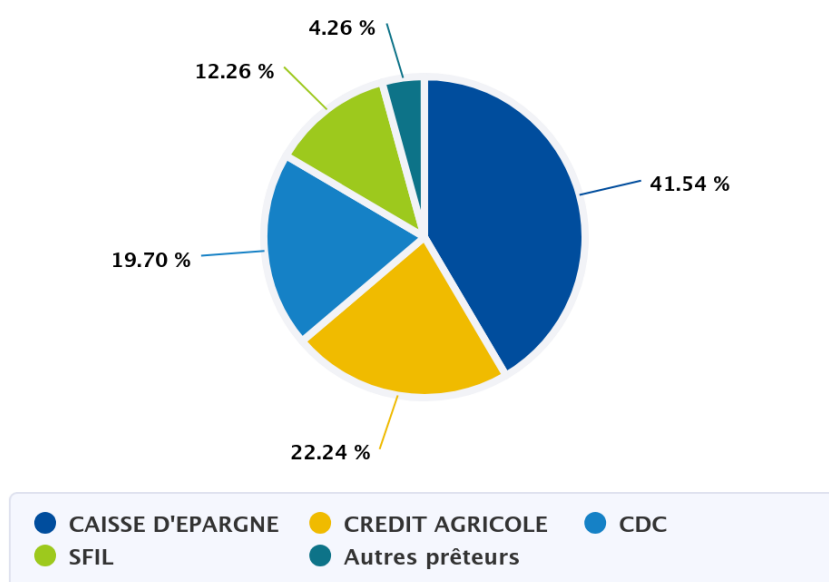


La synthèse de la dette du budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2025 :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de prêts
85 609 754 €	2,99%	13 ans et 4 mois	7 ans et 5 mois	55

La répartition par prêteur

Avec l'intégration des emprunts de l'ex-budget Anru, la répartition par prêteur a évolué. Si la Caisse d'Epargne et le Crédit agricole demeurent les partenaires privilégiés de la commune d'Ajaccio avec 64% du CRD, la troisième place est désormais attribuée à la Caisse des dépôts et des consignations (19.7% du CRD). En effet, sur les 13 emprunts de l'ex-budget Anru, 12 ont été souscrits auprès de la Caisse des dépôts – Banque des territoires. Ainsi, la SFIL-CAFFIL devient le quatrième prêteur de la Commune d'Ajaccio avec 8 lignes de prêts dont la moitié arrive à échéance en 2025 ou 2026 pour un capital restant dû de 10 497 946 euros.



Quant aux « autres prêteurs », ils concernent :

- La Banque postale (CRD 2 460 124 €),
- Dexia (CRD 400 000 €),
- Un emprunt réalisé auprès de la SPL Ametarra pour l'acquisition de la Halle de la Place Campinchi (CRD 784 300 €),

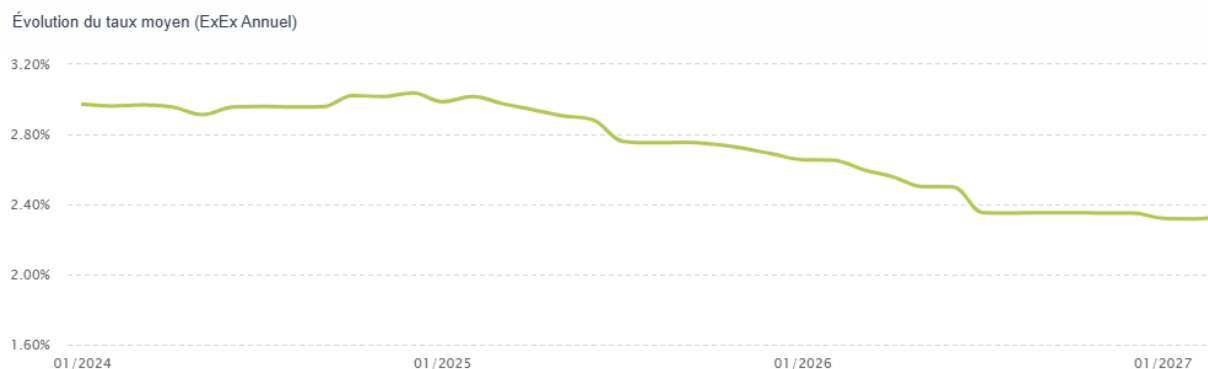
Notons qu'un emprunt supplémentaire figure au compte 168 (tout comme l'emprunt réalisé auprès de la SPL) concernant le remboursement de la donation du Lazaret Ollandini.

L'analyse des taux

L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts à rembourser un taux moyen simulé de 2.99 % pour l'exercice 2025.

Taux moyen	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	2.40%	2.52%	2.93%	2.99%

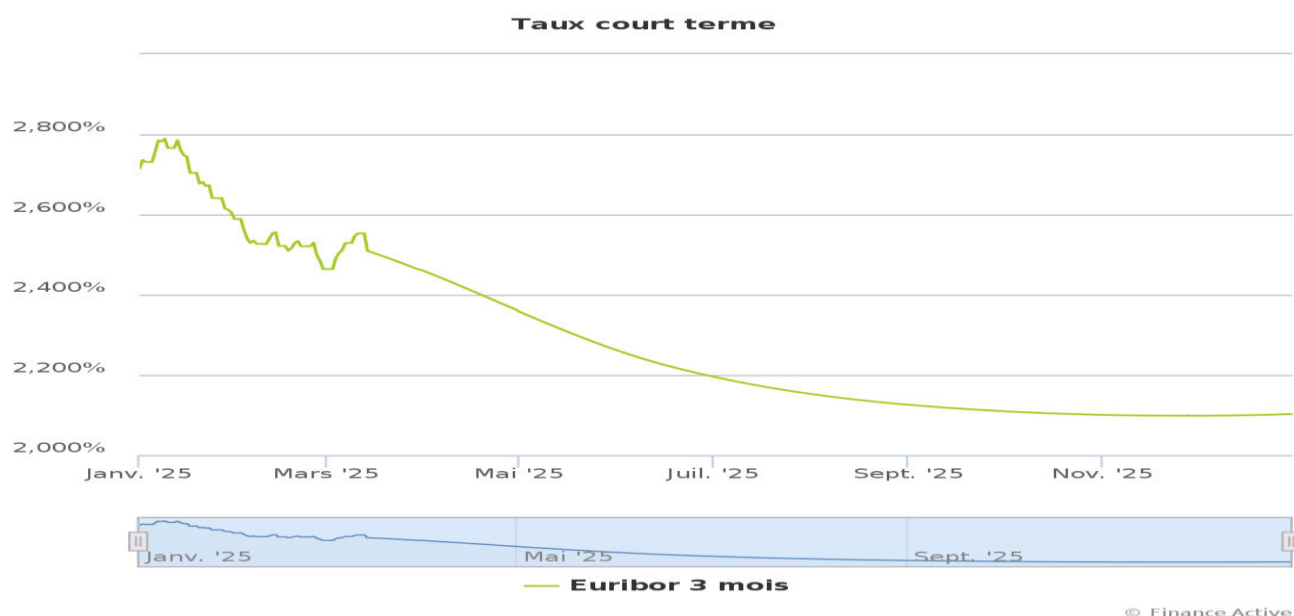
Celui-ci a faiblement augmenté sur un exercice (0.6%) témoignant ainsi du ralentissement de l'envolée des taux lors des exercices précédents. En effet, le livret A est passé à 2.4% au 1^{er} février 2025 (contre 3%) et les taux à court terme sont à la baisse. Toutefois, les taux fixes demeurent élevés (environ 4.5%). Selon les simulations, il faudrait attendre la fin du second semestre 2026 pour que le taux moyen revienne au niveau du 1^{er} janvier 2022 (post-covid et avant le conflit Ukrainien).



Le taux des emprunts est de trois types :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	49 598 847 €	58 %	2,50 %
Variable	892 124 €	1 %	4.46 %
Livret A	35 118 782 €	41 %	3.64 %
Ensemble des risques	85 609 754 €	100 %	2,99%

Notons que le taux variable concerne un emprunt détenu auprès de la Banque postale adossé à Euribor 3 mois dont la tendance est à la baisse :



La répartition de la dette par type de risque indique que celle-ci est classée à 100% à A1 (la classification « A » correspond à la structure et signifie que le taux est fixe ou variable simple, éventuellement plafonné ou encadré et la classification « 1 » correspond à l'indice sous-jacent et signifie qu'il est en euro), soit le risque le plus faible.

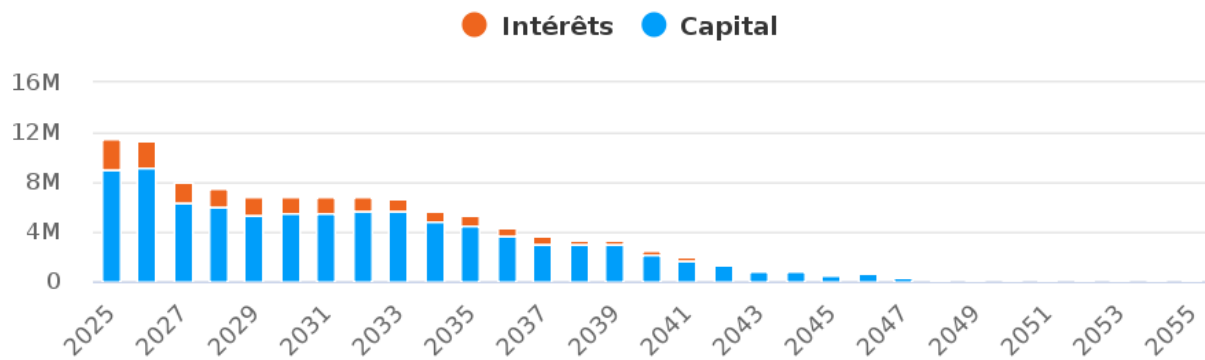
Le flux de la dette

Pour 2025, le montant prévisionnel du flux de la dette est de 11 580 328 €. Sa répartition est la suivante :

Montant du capital à rembourser : 9 041 493 €,
Montant des intérêts à payer : 2 538 836 €.

A cela, s'ajoute le remboursement de la donation du Lazaret Ollandini pour environ 90 000 €.

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Les travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandats

Ce chapitre enregistre 681 620 euros en dépenses et 692 526,68 euros en recettes pour les opérations nouvelles dont :

Au compte 45411 les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants.

Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 45412 en recettes d'investissement.

Au titre de l'exercice 2025, une inscription de 200 000 € est prévue.

Les restes à réaliser concernent les travaux pour copropriétés défaillantes :

- 12 526,68 euros en recettes
- 1 620 euros en dépenses

Aux comptes 4581 (en dépenses) et 4582 (en recettes) sont retracées les écritures concernant les opérations sous mandats exécutés par la collectivité pour le compte de la CAPA.

Pour 2025 sont prévus :

- 130 000 € pour les travaux concernant la station d'épuration des eaux usées des Sanguinaires,
- 350 000 € pour les travaux concernant les eaux pluviales (Bassins de rétention) – Voir rapport AP

Les opérations d'ordre

Les écritures d'ordre entre les sections du budget primitif 2025 s'élèvent à 8 563 408.12 € :

Dépenses de fonctionnement				Prévisions budgétaires	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés	
023	23	Virement vers la section d'investissement	3 064 740.13	021	21	Virement de la section de fonctionnement	
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	4 350 000.00	040	28...	Amortissements des immobilisations	
	6812	Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement COVID	76 431.34		4815 4818	Charges à répartir sur plusieurs exercices	
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 072 236.65		4817		

Les opérations d'ordre budgétaires qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à dégager un autofinancement (5 498 667.99 €). Cet autofinancement est renforcé par le virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement pour 3 054 740.13 €.

Les ratios financiers obligatoires

Pour les communes de 3500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1 (bien que le ratio 8 ne soit plus calculé).

La présentation normalisée de la maquette budgétaire dans son I.A « Informations statistiques, fiscales et financières » ne permet plus d'afficher le ratio « produit des impositions directes / population ». Vous le trouverez ci-dessous.

Aussi, pour apporter plus de transparence et de lisibilité, vous trouverez, pour chaque ratio, la moyenne nationale de la strate (soit les communes de 50 000 à 100 000 habitants).

Précisons que les ratios sont calculés à partir de la population INSEE de la fiche DGF 2024 soit 74 632 habitants. Ce montant n'est pas majoré des résidences secondaires de la fiche DGF (1 habitant pour 1 résidence secondaire soit 3 256 habitants) et de la « population comptée à part » c'est-à-dire les

personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur la commune comme les étudiants. Ainsi, lors de la lecture des ratios en euros par habitant, ces personnes pèsent sur le budget de fonctionnement de la commune même si elles résident habituellement dans une autre commune. Par exemple, le ratio 1 avec intégration des résidences secondaires serait de 1406 euros de dépenses réelles par habitant.

	Population INSEE fiche DGF 2024 : 74 632	BP 2025 Ville Ajaccio	Moyenne nationale de la strate *
Ratio 1	Mesure du service rendu Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 468 €/h	1 479 €/h
Ratio 2	Poids de la fiscalité Produits des impositions directes/population	630 €/h	835 €/h
Ratio 3	Taille financière Recettes réelles de fonctionnement/population	1 496 €/h	1 714 €/h
Ratio 4	Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut/population	325 €/h	413 €/h
Ratio 5	Niveau d'endettement ** Encours de la dette/population	1 121 €/h	1 347 €/h
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement DGF/population	197 €/h	216 €/h
Ratio 7	Poids du personnel Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	69.6 %	59.9 %
Ratio 9	Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette/recettes réelles de fonctionnement	106.4 %	94.4 %
Ratio 10	Taux d'investissement Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	21.7 %	24.1 %
Ratio 11	Poids de la dette ** Dette/recettes réelles de fonctionnement	74.9 %	78.6 %

*Source : les collectivités locales en chiffres 2024 chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7A les principaux ratios financiers des communes par strate de population 50 000 à 100 000 habitants, page 53.

** Suite à la mise en place du fonds de soutien, la méthode de calcul des ratios d'endettement n° 5 et 11 a été réajustée pour les collectivités ayant capitalisés une partie ou la totalité de l'indemnité de refinancement. Pour le calcul des deux ratios les collectivités pourront déduire de l'encours global de la dette le solde de l'aide du fonds de soutien à percevoir.